

RAPPORT ANNUEL

PRIX & QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC

EAU POTABLE

EXERCICE 2025



SOMMAIRE

1. Caractérisation technique du service	3
1.1. Présentation du territoire desservi en 2025	3
1.2. Cadre contractuel	5
1.2.1. Les contrats	5
1.2.2. Les avenants	7
1.3. Prestations assurées dans le cadre du service	8
1.4. Nombre d'abonnés et population desservie	9
1.5. Déploiement de relèves à distance.	10
1.6. Ressources en eau	11
1.6.1. Prélèvements	11
1.6.2. Evolution des ressources en eau.	13
1.6.3. Production	14
1.6.4. Importations/ Exportations	15
1.7. Les Volumes mis en distribution et vendus	17
1.7.1. Volumes consommés par les abonnés au cours de l'exercice	17
1.7.2. Autres volumes	18
1.7.3. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2025, recalculés sur la période de consommation facturée	18
1.8. Le Patrimoine du service	19
1.9. Consommation énergétique	20
2. Tarification de l'eau et recettes du service	21
2.1. Facture d'eau type (D102.0)	23
2.2. Recettes de la collectivité, dont régie	26
2.3. Recettes des exploitants (hors régie)	27
3. Indicateurs de performance	28
3.1. Qualité de l'eau distribuée	28
3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	31
3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	31
3.4. Indicateurs de performance du réseau	34
3.4.1. Rendement du réseau de distribution	34
3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés	35
3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau	35
3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	37

3.4.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées	38
3.4.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements	38
3.5.	Indicateurs de performance divers	38
3.5.1.	Taux de réclamations	38
3.5.2.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	39
3.5.3.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	40
4.	Financement des investissements	41
4.1.	Montants financiers	41
4.2.	Amortissements	41
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	42
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité	42
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	42
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	43
7.	Annexes	44
7.1	Grille de tarification complète par secteur	45
7.2.	Note d'information de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne	52
7.3.	Fiches Qualité de l'ARS	52

Les chiffres **en violet** dans le présent rapport ont fait l'objet d'une estimation ou présente une marge d'erreur importante, en raison d'incertitudes de mesures, les chiffres **en rouge** ont fait l'objet de rectification depuis l'édition du précédent RPQS.

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi en 2025

- **Nom de la collectivité** : Syndicat d'Eau de l'Anjou (Syndicat Mixte)
- **4 communautés de communes membres (62 communes)** :
 - Anjou Bleu Communauté,
 - Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe,
 - Communauté de Communes Loire Layon Aubance,
 - Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou.

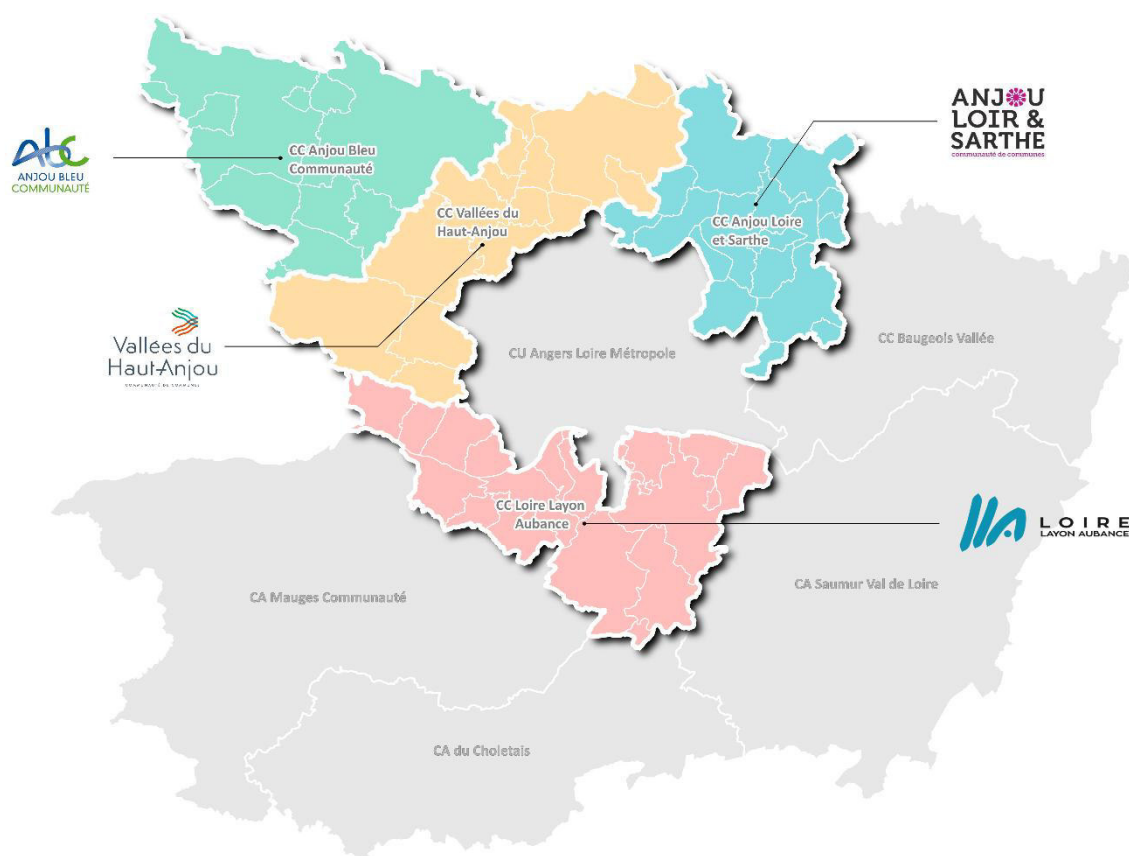


Figure 1. Carte du Syndicat d'Eau de l'Anjou - au cœur du Maine et Loire (49)

Le périmètre du Syndicat est stable depuis 2024 et la sortie de la commune de St Sigismond.

En 2025, le territoire du SEA est composé de 6 entités de gestions distinctes, décomposés en 18 sous-secteurs de distribution, hérités des anciennes structures compétentes en eau potable, avant la création du SEA.

Entité de gestion	Mode de gestion	Les missions
Secteur Sud-Ouest (Régie syndicale) Sous-secteur Loire Béconnais : BÉCON-LES-GRANITS, CHAMPTOCÉ-SUR-LOIRE, ERDRE-EN-ANJOU, LA POSSONNIÈRE, SAINT-AUGUSTIN-DES-BOIS, SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE, SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS Sous-secteur VAL D'ERDRE AUXENCE Sous-secteur CHALONNES SUR LOIRE/ CHAUDEFONDS SUR LAYON	Régie simple (régie syndicale)	Distribution, Production, Protection de la ressource, Stockage,
Secteur Sud-Est (Loire Aubance) Sous-secteur Coutures : BELLEVIGNE-EN-LAYON (Thouarcé, Faveray-Machelles), BLAISON-SAINT-SULPICE, BRISSAC-LOIRE-AUBANCE, TERRANJOU Sous-secteur Juigné sur Loire : SAINT-JEAN-DE-LA-CROIX, LES GARENNES SUR LOIRE, SAINT-MELAIN-SUR-AUBANCE, Sous-secteur BELLEVIGNE EN LAYON (Champs sur Layon et Faye d'Anjou) Sous-secteur AUBIGNE SUR LAYON	Concession de service (VEOLIA)	Distribution, Production, Protection de la ressource, Stockage,
Secteur Bienné : CHAMBELLAY, CHENILLÉ-CHAMPTEUSSÉ, LES HAUTS-D'ANJOU (Cherré, Champigné, Marigné, Soeurdes, Querré) LA JAILLE-YVON, SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU (Montguillon, Aviré, Louvaines, St Martin du Bois), THORIGNE-D'ANJOU	Concession de service (SAUR, partagée avec la CCPCG*)	Distribution, Stockage
Secteur Nord-Ouest (Segréen) ANGRIE, ARMAILLÉ, BOUILLÉ-MÉNARD, BOURG-L'ÉVÊQUE, CANDÉ, CARBAY, CHALLAIN-LA-POThERIE, CHAZÉ-SUR-ARGOS, GREZ-NEUVILLE, LE LION-D'ANGERS, LOIRÉ, MONTREUIL-SUR-MAINE, OMBRÉE D'ANJOU, SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU (La Ferrière de Flée, le Bourg d'Iré, Chatelais, L'Hôtellerie de Flée, Marans, Nyoiseau, St Gemmes d'Andigné, St Sauveur de Flée, LA Chapelle sur Oudon, Noyant la Gravoyère, Segré)	Concession de service (SAUR)	Distribution, Production, Protection de la ressource, Stockage,
Secteur Nord-Est (Loire et Sarthe) Sous-secteur Châteauneuf : LES HAUTS-D'ANJOU (Châteauneuf sur Sarthe), JUVARDEIL Sous-secteur Miré Morannes : LES HAUTS-D'ANJOU (Brissarthe, Contigné), MIRÉ, MORANNES SUR SARTHE-DAUMERAY Sous-secteur Loir et Sarthe : CHEFFES, ÉTRICHÉ, MONTREUIL-SUR-LOIR, SCEAUX-D'ANJOU, TIERCÉ Sous-secteur Durtal : BARACÉ, DURTAL, HUILLÉ-LÉZIGNÉ MONTIGNÉ-LÈS-RAIRIES, LES RAIRES, Sous-secteur Seiches sur le Loir : LA CHAPELLE-SAINT-LAUD, CORZÉ JARZÉ VILLAGES, MARCÉ, SEICHES-SUR-LE-LOIR, SERMAISE Sous-Secteur CORNILLE LES CAVES	Concession de service (SAUR)	Distribution, Production, Protection de la ressource, Stockage,
Secteur Layon : BEAULIEU-SUR-LAYON, BELLEVIGNE-EN-LAYON (Rablay sur Layon), DENÉE, MOZÉ-SUR-LOUET, ROCHEFORT-SUR-LOIRE, VAL-DU-LAYON,	Concession de service (SAUR)	Distribution, Production, , Stockage,

*Communauté de Communes du Pays de Château Gontier

1.2. Cadre contractuel

1.2.1. Les contrats

SERVICES AEP		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Secteur NORD - OUEST		DSP SAUR - Secteur Nord-Ouest - durée 10 ans									
Secteur NORD - EST		DSP SAUR - Secteur Nord-Est - durée 10 ans									
ex-SIAEP de BIERNE		DSP SAUR - Secteur Bierné (partagé 53) - durée 13 ans									
Secteur SUD - EST		DSP VEOLIA - Secteur Sud-Est - durée 8 ans									
Secteur LAYON	DENEE, MOZE SUR LOUET , Rablay sur Layon	DSP SAUR - Secteur Layon - durée 12 ans				Prestation de service avec SAUR - 3 ans					
	BEAULIEU SUR LAYON, ROCHEFORT SUR LOIRE, VAL DU LAYON										
Secteur SUD - OUEST	CHALONNES-SUR-LOIRE et CHAUDEFONDS SUR LAYON	Prestation SAUR	REGIE								
	Secteur LOIRE BECONNAIS										

En 2025, les 6 entités de gestions sont exploitées via une régie syndicale et 5 contrats de délégation de services publics :

- 4 contrats de DSP avec SAUR,
- 1 contrat de DSP avec VEOLIA,

Depuis 2023, suite des mouvements de personnels et à la mise en place de nouveaux outils, la régie du SEA a aussi eu recours à une prestation de service, avec VEOLIA pour une durée de 3 ans. Cette prestation a permis d'assurer la majorité des travaux de création de branchements et de réparation de canalisations sur le secteur de la régie. En 2025, la régie a assurée l'ensemble des astreintes (365 jours/an) sans avoir recours à l'appui de cette prestation. Une équipe travaux a été mise en place en fin d'année 2025, pour réaliser en interne ces travaux, à partir de 2026.

Le contrat de délégation de service public du secteur du Layon arrive à échéance au 31/12/2025. En 2025, le syndicat a décidé de scinder le secteur du Layon en 3 zones géographiques :

- Le secteur « cœur Layon » (**Beaulieu sur Layon, Rochefort sur Loire et Val du Layon**), qui sera exploité via une nouvelle prestation de services de 3 ans, attribuée à la société SAUR ;
- La commune déléguée de **Rablay sur Layon** qui sera intégré au contrat de délégation de service public du secteur Sud-Est afin que la commune de Bellevigne en Layon soit gérée par un unique exploitant, simplifiant ainsi les relations avec la commune et les usagers ;
- Les communes de **Denée et de Mozé sur Louet** qui seront intégrées au contrat de délégation de service public du secteur Sud-Est afin de permettre une continuité géographique et hydraulique entre St Jean de la Croix et St Melaine sur Aubance.

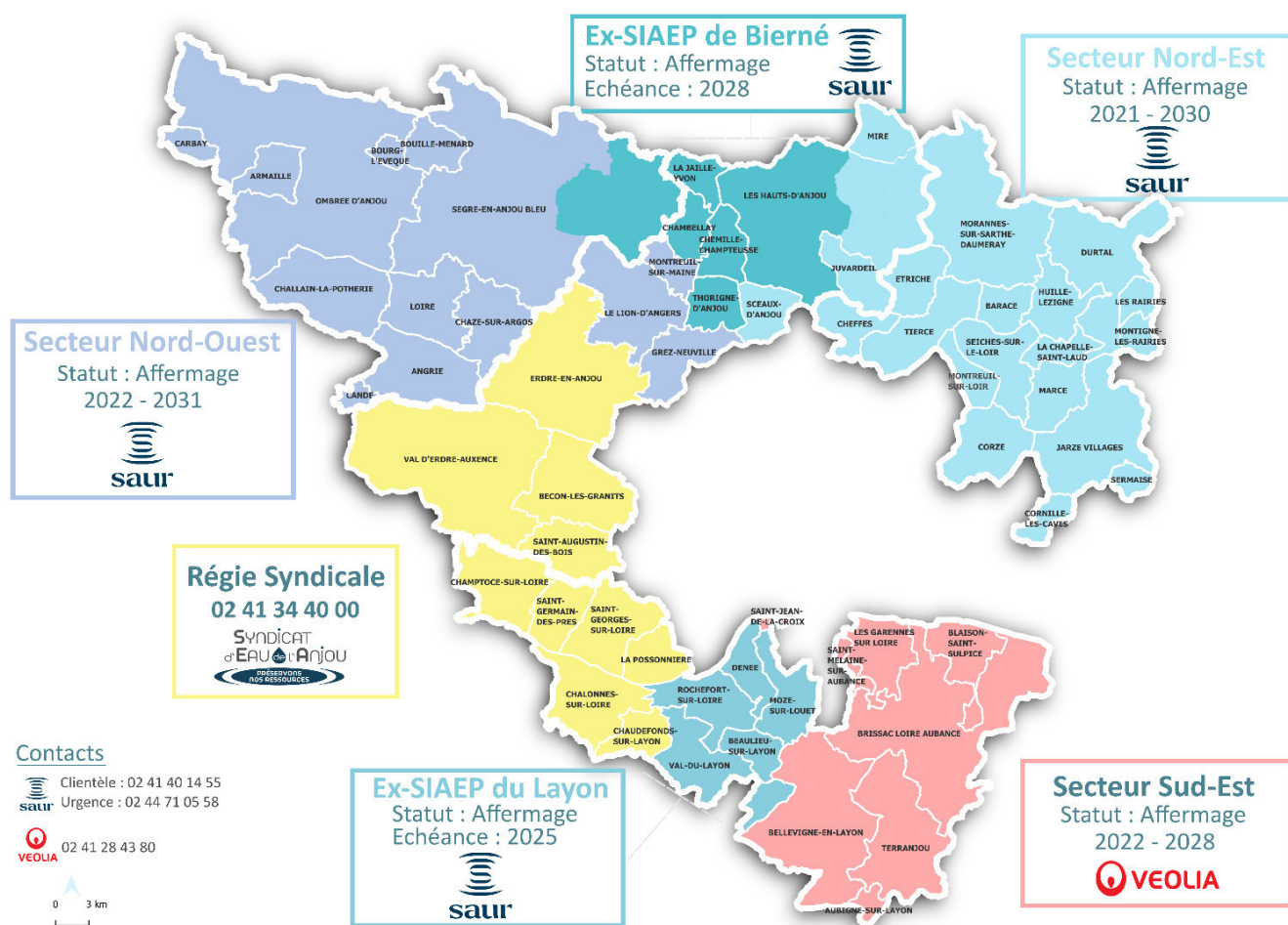


Figure 2. Carte des exploitants sur le SEA - 2025

1.2.2. Les avenants

Avenant	Date d'effet	Objet
Ex-SIAEP de Bierné (Secteur Bierné)		
Avenant n°1	01/01/2019	Séparation du contrat en deux parties
Ex-SIAEP du Layon (Secteur Layon)		
Avenant n°1	01/09/2018	Modification du régime de transfert de la TVA
Avenant n°2	23/12/2019	Modification des tarifs du service et ajout d'un dispositif de dédommagement lié au maintien de l'usine de Rochefort
Avenant n°3	25/09/2023	Arrêt du dispositif de dédommagement Révision des modalités de reversements Intégration nouveaux ouvrages et adaptation programme de travaux Ajout protocole de fin de contrat
Avenant n°4	11/07/2025	Modification des objectifs de taux de couverture de télérelève et évolution anticipée de la technologie des compteurs. Révision du programme de renouvellement.
Secteur Nord-Est		
Avenant n°1	22/12/2023	Intégration nouveaux ouvrages et adaptation programme de travaux Révision de la rémunération du délégataire, Révision d'un objectif de rendement/ ILP Ajout d'un objectif de Taux d'Appels Répondus Révision des modalités de reversements
Avenant n°2	07/10/2024	Suppression de la « part collectivité » au profit d'une Redevance pour la Mise à Disposition du Patrimoine (RMDP), Modification du délai de déploiement de la télérelève, Ajout d'un fonds de travaux neufs, Intégration d'un groupe de suppression au patrimoine délégué.
Secteur Sud-Est		
Avenant n°1	22/12/2023	Révision des modalités de reversements Adaptation du programme de travaux Ajout d'un objectif de taux de réponse au téléphone Modification du délai de déploiement de la télérelève
Avenant n°2	22/07/2025	Modification du périmètre géographique de la concession avec l'ajout de 3 nouvelles communes. Transfert de la prise en charge des redevances d'occupation du domaine public. Révision des modalités d'évolution de la rémunération du Concessionnaire. Baisse de la dotation au fonds de solidarité.
Secteur Nord-Ouest		
Avenant n°1	07/10/2024	Suppression de la « part collectivité » au profit d'une Redevance pour la Mise à Disposition du Patrimoine (RMDP), Modification de l'objectif de Taux d'Appels Répondus, Modification du délai de déploiement de la télérelève, Ajout d'un fonds lié au prolongement de l'exploitation de l'usine de Segré,

Deux avenants aux contrats de concession de service public ont été signés en 2025 :

- Un avenant significatif avec VEOLIA sur le secteur Sud-Est afin d'ajouter 3 communes au périmètre d'exploitation et intégrant le renouvellement des compteurs compatibles avec la technologie Lorawan.
- Un avenant mineur avec la société SAUR sur le secteur du Layon, afin de remplacer les compteurs défectueux par des compteurs compatibles avec le système de communication Lorawan.

1.3. Prestations assurées dans le cadre du service

Le tableau suivant décrit les prestations assurées par les exploitants et par la collectivité (Syndicat d'Eau de l'Anjou)	
Par les exploitants :	
Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs.
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des réclamations clients
Mise en service	Des branchements.
Entretien et pilotage	De l'ensemble des ouvrages 24h/24, 365 jours par an
Renouvellement	Des branchements, des canalisations ≤ 6 ml, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement.
Par la Collectivité :	
Renouvellement	Des branchements, des canalisations > 6 ml, des forages, du génie civil.
Amélioration	Travaux de sécurisation, de mise aux normes ou d'amélioration des installations existantes.
Protection de la ressource	Diagnostic et actions de protection de la ressource avec les acteurs concernés

1.4. Nombre d'abonnés et population desservie

En 2025, le service public d'eau potable a desservi 75 456 abonnés représentant une population d'environ 157 722 habitants (soit 2.09 habitants/abonné).

SERVICES	2023	2024	2025	Evolution
NORD- OUEST (Segréen)	19 223	19 293	19 395	0,5%
NORD – EST (Loir et Sarthe)	17 161	17 191	17 261	0,4%
Ex- SIAEP DE BIERNE	4 085	4 102	4 127	0.9%
Secteur du LAYON	5 343	5 363	5 409	0.5%
SUD - OUEST (régie Loire Béconnais)	15 040	14 917*	15 156*	1.6%*
SUD-EST (Loire Aubance)	13 779	13 936	14 108	1.2%
SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU	74 632	74 802	75 456	+0.9%

* écart par rapport à 2023 lié au retrait de St Sigismond

L'augmentation du nombre d'abonnés sur le SEA est en nette hausse autour de +0.9% par rapport à 2024.

La **densité linéaire d'abonnés** (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 15.1 abonnés/km pour l'année 2025, soit une distance moyenne de **67 ml de réseau** entre chaque abonné, soit un réseau particulièrement rural.

	Population INSEE 2023	Estimation 2025
CCLLA	57 296	57 609
CCVHA (hors St Sigismond)	36 611	36 863
ABC	34 625	34 625
CCALS	28 413	28 625
TOTAL	156 945 habitants	157 722 habitants

A noter que le SEA n'a pas identifié de branchement en plomb toujours existant sur son territoire.

1.5. Déploiement de relèves à distance.

Dans le cadre d'une harmonisation et d'une amélioration du service, le SEA a décidé de déployer des systèmes de relèves à distance des compteurs.

Il existe deux systèmes de relèves à distance, la radio et la télé-relève.

La radio-relève permet à un opérateur de relever à distance les compteurs (à pied ou en voiture) et ainsi faciliter les relèves, en diminuant le temps nécessaire.

Cette technologie est en place sur le secteur de Bierné et du Sud-Ouest (Régie).

La télé-relève permet une relève régulière des compteurs. L'abonné peut ainsi accéder à distance à sa consommation d'eau. L'exploitant peut aussi relever la consommation d'eau sur une période donnée et prévenir les abonnés en cas de fuite, avec des délais courts (< 1 semaine).

Cette technologie est en place historiquement sur le secteur du Layon. Elle a été intégrée aux nouveaux contrats d'affermage. Ainsi, elle est déployée sur nos secteurs Nord-Est, Nord-Ouest et Sud-Est.

Le Syndicat et ses exploitant ont encore 3% des compteurs à renouveler (12% fin 2024), pour finaliser ces déploiements, mais sont confrontés à des difficultés d'accès ou de vétusté des installations souvent en domaine privé.

Etat estimatif du déploiement des différentes technologies de relèvement au 31/12/2025

	2025					
	Relève manuelle		Radio-relève		Télé-relève	
Nord-Ouest (Segréen)	678	3%	0	0%	18 717	97%
Nord-Est	351	2%	0	0%	17 211	98%
Sud-Est	127	1%	0	0%	13 981	99%
Bierné	0	0%	4 102	100%	0	0%
Layon	96	2%	0	0%	5 267	98%
Sud Ouest (Régie)	697	5%	14 459	95%	0	0%
Syndicat d'Eau de l'Anjou	1 949	2,6%	18 561	24,5%	55 176	72,9%
		technologie en place les années précédentes				
		technologie prévue dans les 2 ou 3 prochaines années				

Etat du taux de remontée d'au moins un index par mois des compteurs connectés au 31/12/2025

Secteur	Taux de remontée
Nord-Ouest	89.3 %
Nord-Est	86.1 %
Sud-Est	96.2 %
Layon	86.2 %
TOTAL	89.8 %

90 % des compteurs compatibles avec la télérelève ont permis de remonter les index de consommation à minima un fois par mois en 2025 sur le SEA. 49 500 abonnés ont donc **bénéficié d'un service de télérelève fonctionnels soit 66% des abonnés du syndicat.**

5 600 compteurs équipés sont considérés comme non fonctionnels en télérelève. Le SEA et ses exploitants vont travailler en parallèle sur une amélioration de la couverture de communication pour améliorer les remontées d'index et sur une repasse au niveau des compteurs non fonctionnels, pour vérifier leur paramétrage et l'absence d'obstacle impactant la transmission de données.

1.6. Ressources en eau

1.6.1. Prélèvements

Ressource	Volume prélevé en 2023 (m3)	Volume prélevé en 2024 (m3)	Volume prélevé en 2025 (m3)	Variation en %	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2025 (en %)
Forage F1 des Chaponneaux	62 133	114 431	109 059	- 1.5 %	80
Forage F2 des Chaponneaux	143 554	110 720	113 200	- 1.1 %	80
Puits à drains rayonnants (Rocheft sur Loire) - Nappe alluviale arrêtés le 18 juin 2024	139 151 ⁽¹⁾	95 082 ⁽¹⁾	0 ⁽¹⁾	- 100 %	80
Le Puits Boulet P3 (St Remy la Varenne) Eaux souterraines	1 640 603	1 771 191	1 872 722	+ 5.7 %	80
Filière Oudon (Ségré) Eau de surface ⁽³⁾	190 179	174 249	204 021	+ 17.4 %	80
Forage de Vritz Nappe souterraine	326 437	302 357	340 328	+ 11.2 %	80
Prélèvement Mines de fer (Chaze Henry) Nappe souterraine	621 327	496 296	625 245	+ 26.0 %	80
Prise d'eau de Chauvon dans la Mayenne (Lion d'Angers) - Eau de surface	1 882 233	1 915 435	2 019 947	+ 5.5 %	80
Prélèvement Boyau P3 Nappe alluviale	822 749 ⁽¹⁾	876 487 ⁽¹⁾	826 525 ⁽¹⁾	- 5.7 %	80
Prélèvement Boyau P2 Nappe alluviale	955 420 ⁽¹⁾	1 101 782 ⁽¹⁾	1 063 199 ⁽¹⁾	+ 4.5 %	80
Prélèvement Bois Tiers P1 Nappe alluviale	264 313 ⁽¹⁾	281 576 ⁽¹⁾	432 976 ⁽¹⁾	+ 53.8 %	80
Prélèvement de l'Arche (Châteauneuf) Eaux de surface	219 672	187 431	215 164	+ 14.8 %	80
Prélèvement Pendu (Morannes) Eaux de surface	581 353	563 504	563 583	0.0 %	80
Prise en rivière la petite Bouchardièrre (Durtal) - Eaux de surface	876 411	964 063	1 087 759	+ 12.8 %	80
Forage de Jarzé Eaux souterraines	263 484	231 462	248 588	+ 7.4 %	80
Forage du Pont Herbault (Seiches)	11 849 ⁽²⁾	0 ⁽²⁾	0 ⁽²⁾	/	80
Prise d'eau dans le Loir Port Pinois (Seiches) - Eaux superficielles	423 158	209 317	171 542	- 18 %	80
TOTAL	9 424 026	9 315 050	9 893 909	+ 6.2 %	80

(1) Depuis juin 2024, le secteur du Layon est alimenté principalement depuis l'usine de St Georges sur Loire (Régie syndicale). On observe donc une augmentation significative des volumes prélevés sur le champ captant du Boyau au détriment des volumes prélevés sur Rochefort sur Loire.

(2) Le forage de Pont Herbaux a été arrêté définitivement puis combler en mars 2023.

(3) Le prélèvement sur Segré/ St Aubin du Pavoil est maintenu le temps que le SEA statue sur l'alimentation de ce secteur. L'usine de Segré fonctionne sur une filière sur deux et à des débits très en dessous de sa capacité nominale d'origine.

Les prélèvements et l'usine de Rochefort sur Loire ont été arrêtés définitivement en juin 2024. Le secteur du Layon est depuis cette date alimenté par l'usine de Saint Georges et des achats d'eau à Angers Loire Métropole.

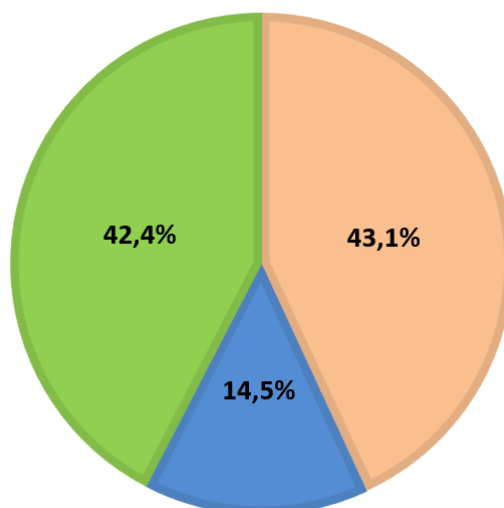
Toutes les ressources utilisées disposent d'arrêtés de Déclaration d'Utilité Publique. Afin d'améliorer la protection de ces ressources, le SEA a recruté un technicien responsable de la protection et du suivi de la ressource en eau pour la finalisation et la mise en œuvre des mesures de protection de la ressource. L'indice de protection de la ressource est stable avec un indice de 80 sur la totalité des points de prélèvements du syndicat.

Des actions de protections de la ressource avec une politique active d'acquisition foncière pour une gestion sans intrant sont mises en œuvre dans les Aires d'Alimentation des champs Captants de Vritz et du Louroux Béconnais, afin notamment de réduire les teneurs en nitrates et en pesticides dans l'eau brute.

En 2025, l'évolution des prélèvements par type de ressource n'est pas significative et principalement liée aux évolutions de consommation par secteur. Aucune de ces ressources n'est inscrite dans les Zones de Répartition des Eaux (ZRE).

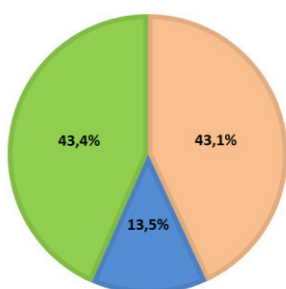
RÉPARTITION DES VOLUMES PRÉLEVÉS EN 2025

■ Eaux superficielles ■ Eaux souterraines ■ Nappes alluviales



RÉPARTITION DES VOLUMES PRÉLEVÉS EN 2024

■ Eaux superficielles ■ Eaux souterraines ■ Nappes alluviales



1.6.2. Evolution des ressources en eau.

L'année 2025 a été marquée par un début d'été chaud et sec, ayant entraîné des consommations d'eau importantes. Cependant des pluies à partir de fin juillet 2025 ont permis de diminuer les tensions sur les ressources en eau. Malgré cela, la situation est demeurée fragile, conduisant la préfecture à imposer des restrictions au niveau alerte renforcée pour les usages à partir du réseau d'eau potable en août 2025.

1.6.2.1. Les ressources superficielles

43% de l'eau utilisée par le SEA a été prélevé dans des rivières (Mayenne, Loir, Sarthe, Oudon). Ces rivières ont des niveaux d'eau contrôlés par l'aval, via des barrages, qui sont restés relativement stables.

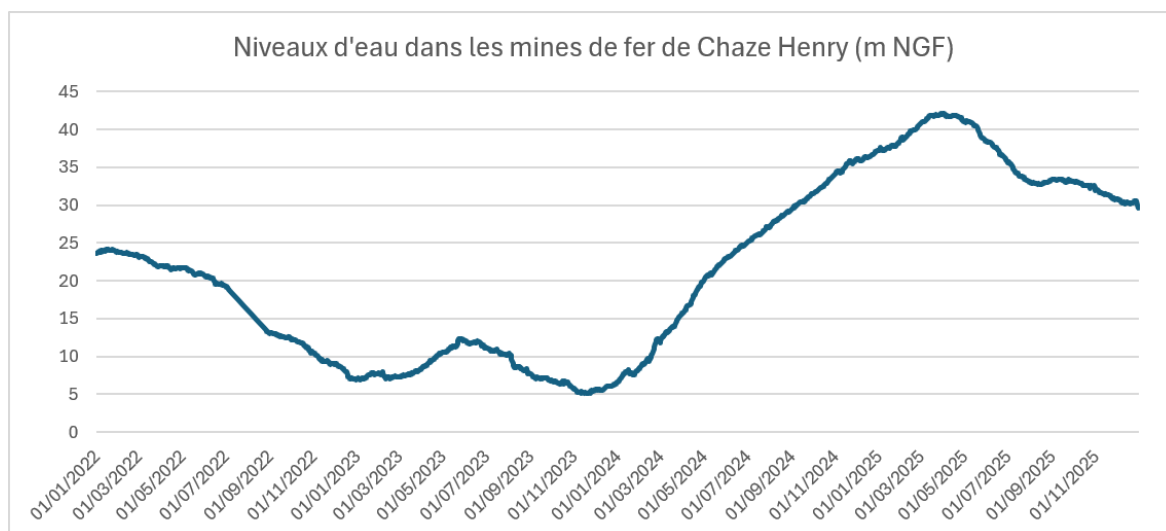
1.6.2.2. La nappe alluviale de la Loire

42% de l'eau utilisée par le SEA a été prélevée dans la nappe alluviale de la Loire (St Remy la Varenne, St Georges sur Loire). La nappe alluviale a un niveau d'eau corrélée de manière très importante au niveau de la Loire. En 2025, la Loire a connu un étiage significatif, mais acceptable et maîtrisé grâce aux retenues de l'EPTB Loire. Un forage de secours a été mis en service au vu du débit de la Loire à Saumur et à la baisse de productivité d'un des 2 puits du champ captant de St Remy la Varenne.

1.6.2.3. Les ressources souterraines.

14.5% de l'eau utilisée par le SEA provient de 4 ressources souterraines. Les niveaux d'eaux des nappes de Jarzé, du Louroux Béconnais et de Vritz sont restés relativement stables au cours de l'année 2025.

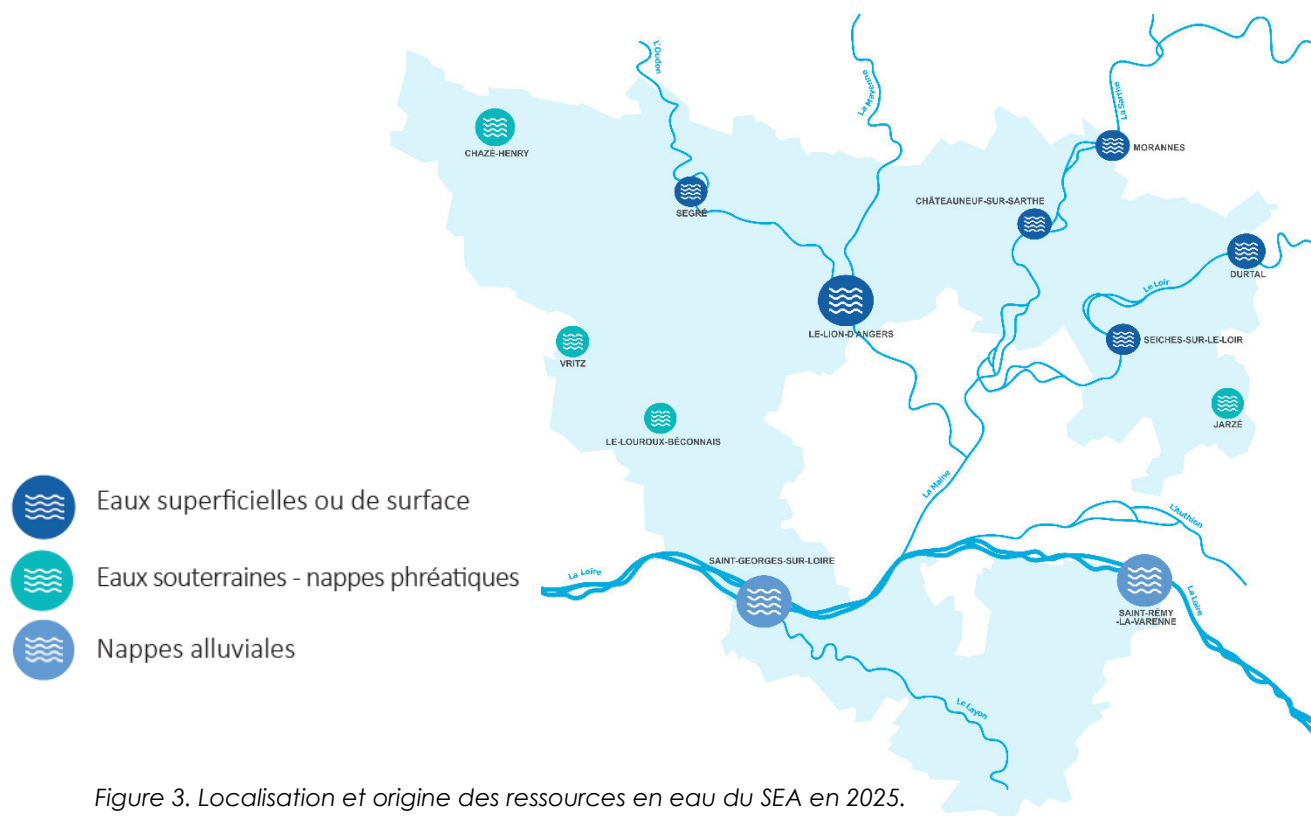
Le niveau d'eau dans les mines de Fer de Chazé-Henry a augmenté continuellement en 2024 jusqu'en mars 2025 (+37 mètres). Malgré des prélèvements élevés dans les mines de Fer, le niveau est resté à un niveau relativement haut en fin d'année 2025.



Les forages de Vritz présentent une baisse notable de productivité. Ils ont fait l'objet d'une régénération en 2024 et en 2025, qui ont permis d'améliorer la situation.

1.6.3. Production

Site de production	Volume produit en 2023 (m3)	Volume produit en 2024 (m3)	Volume produit en 2025 (m3)	Rendement usine en % (et évolution 25 /24)	Variation (25/24) en %
Station des Chaponneaux (Le Louroux Béconnais)	201 718	225 151	222 259	98 % (+6pts)	+ 1.3 %
Station de Rochefort-sur-Loire (Secteur Layon)	134 491	95 802	0	/	- 100 %
Usine de La Chesnaie (Secteur Coutures)	1 594 880	1 654 588	1 760 373	94 % (=)	+ 6.4 %
Usine de Chazé Henry (Secteur Segréen)	530 934	413 687	527 143	84 % (+1pts)	+ 27.4 %
Usine de Chauvon (Secteur Segréen)	1 696 254	1 711 852	1 848 543	92 % (+3 pts)	+ 8.0 %
Usine de Segré (Secteur Segréen)	190 179	173 930	143 796	70 %	- 17.3 %
Usine de Vritz (Secteur Segréen)	323 241	302 357	335 753	99 % (=)	+ 11 %
Usine du Boyau Saint-Georges-sur-Loire (Secteur Régie)	1 856 802	1 978 080	2 162 102	90% (=)	+ 9.3 %
Station Route de Brissarthe (Secteur Châteauneuf)	172 836	155 215	172 851	80 % (-3pts)	+ 11.4 %
Usine du Moulin de Pendu (Secteur Miré-Morannes)	429 815	421 701	452 535	80% (+5pts)	+ 7.3 %
Usine Henri Gandon (Secteur Durtal)	755 008	851 648	995 696	92 % (+4pts)	+ 16.9 %
Station de Jarzé (Secteur de Seiches)	236 522	224 098	231 931	93 % (-4pts)	+ 3.5 %
Station de Seiches	371 635	163 683	122 462	71 %	- 25.2 %
TOTAL	8 497 861	8 371 792	8 975 444	91 % (+2 pts)	+ 7.2 %



1.6.4. Importations/ Exportations

	Import en 2025 (m³)	Évolution 2025/2024	Export en 2025 (m³)	Évolution 2025/2024
 Angers Loire Métropole	1 480 499	+ 13 %	836 158	+ 14 %
 CC du Pays de Château Gontier (53)	807 962	+ 13 %		
 CC Baugeois Vallée	410 156	+ 2 %	246 134	+ 6 %
 CA Saumur Val de Loire	52 627	+ 6 %	536 210	+ 7 %
 Atlantic'eau (44)	366 066	+ 9 %		
 Mauges Communauté (ex-SMAEP EDL)	265 953	+ 14 %		
 SIDAEP Mauges Gâtines	247 314	- 20 %		
SMAEP Sarthe et Loir	24 685	=	28 591	- 2 %
 Agglomération du Choletais	19 468	+ 23 %		
 CC du Pays de Craon (53)	2 144	=		
TOTAL	3 676 874	+ 8.5 %	1 647 421	+ 10.2 %

Les volumes importés et exportés ont augmenté de manière importante en 2025, principalement en raison d'augmentation généralisée des consommations d'eau par les usagers.

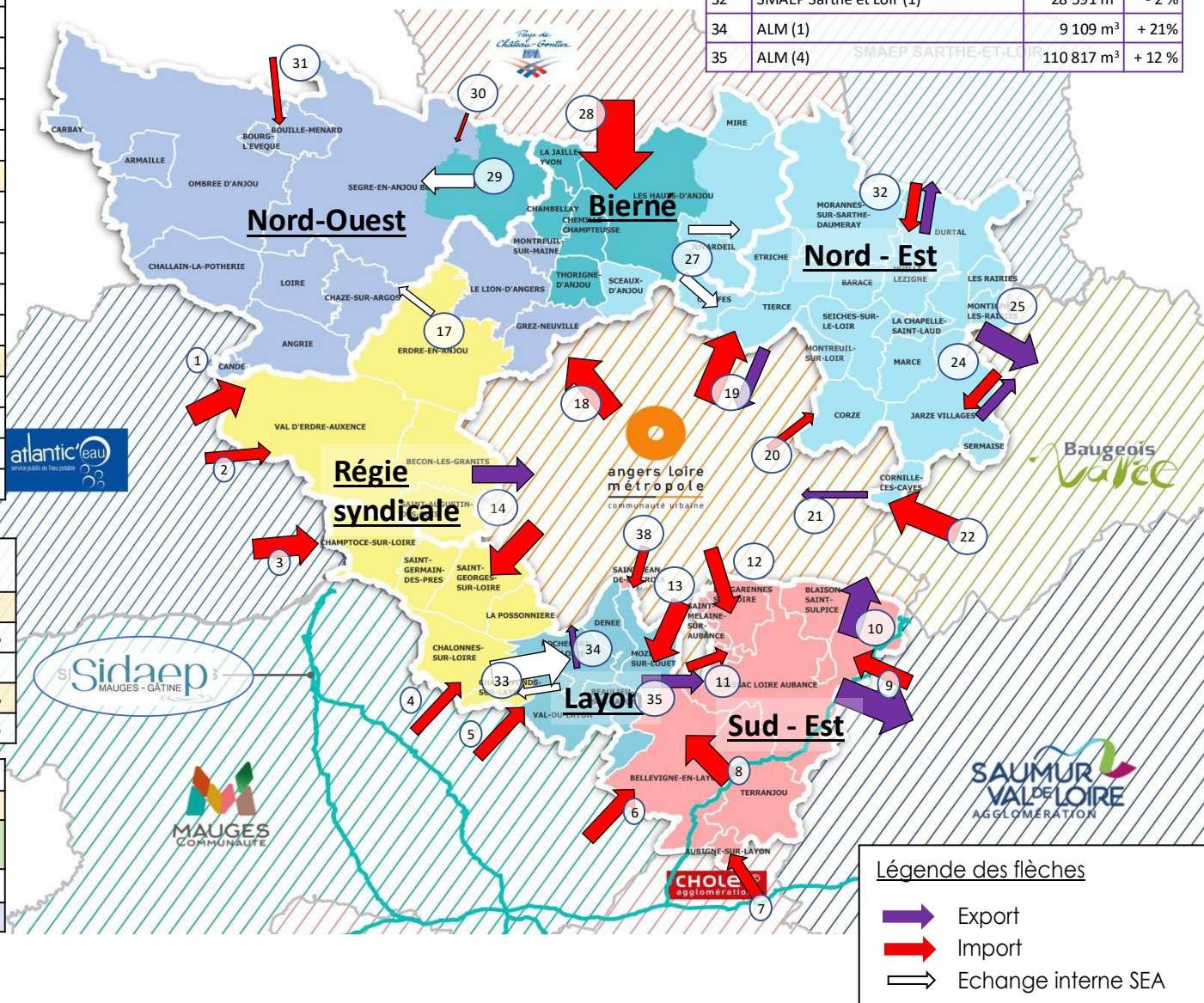
La carte ci-après fait apparaître schématiquement l'ensemble des échanges d'eau ayant eu lieu en 2025, que ce soit entre secteurs du SEA ou avec des collectivités voisines.

N°	Achat d'eau à : (nombre de compteurs)	Volume 2025	
1	Altantic'eau (1)	267 679 m ³	+ 10 %
2	Altantic'eau (1)	48 752 m ³	+ 9 %
3	Altantic'eau (2)	48 752 m ³	+ 1 %
4	Mauges Communauté (2)	65 193 m ³	+ 5 %
5	Mauges Communauté (3)	64 233 m ³	+ 40 %
6	Mauges Communauté (2)	136 527 m ³	+ 8 %
7	Cholet Agglomération (1)	19 468 m ³	+ 22 %
8	SIDAEP Mauges Gâtines (4)	247 314 m ³	- 20 %
9	CA Saumur Val de Loire (1)	52 627 m ³	+ 6 %
11	ALM (4)	52 905 m ³	=
12	ALM (1)	130 236 m ³	+ 31 %
13	ALM (1)	306 602 m ³	+ 18 %
14	ALM (1)	219 972 m ³	- 5 %
18	ALM (1)	202 535 m ³	+ 24 %
19	ALM (8)	463 713 m ³	+ 7 %
20	ALM (2)	55 237 m ³	+ 100 %
22	CCBV (3-Beaufort)	400 070 m ³	=
24	CCBV (1-Cheviré)	20 881 m ³	- 40 %
28	CCPG (2)	807 962 m ³	+ 13 %
30	CCPG (1)	0 m ³	=
31	CC Pays de Craon (1)	2 144 m ³	=
32	SMAEP Sarthe et Loir (1)	24 685 m ³	=
38	ALM (1)	7 256 m ³	- 4 %

N°	Echange interne Secteur acheteur :	Volume 2025	
17	Nord-Ouest (4-SAUR)	1 950 m ³	/
27	Nord-Est (7-SAUR)	24 374 m ³	- 33 %
29	Nord-Ouest (4-SAUR)	72 850 m ³	+ 5 %
33	Régie (1- depuis Layon)	36 715 m ³	- 33 %
33	Layon (1- SAUR)	564 352 m ³	+ 12 %

Couleur	Légende
1	Echange sur budget SEA
2	Echange à charge des DSP avec part collectivité
3	Echange à charge des DSP
4	Echange interne sans facturation

Echanges d'eau en 2025 sur le SEA



N°	Vente d'eau à : (nombre de compteurs)	Volume 2025	
9	Saumur Agglomération (6-Coutures)	536 210 m ³	+ 7 %
10	ALM (1-Coutures)	233 585 m ³	+ 3 %
14	ALM (5)	298 364 m ³	+ 15 %
19	ALM (4)	82 630 m ³	+ 25 %
21	ALM (2-Beaufort)	0 m ³	=
24	CCBV (1-Jarze)	14 726 m ³	+150%
25	CCBV (2-Durtal)	221 137 m ³	=
32	SMAEP Sarthe et Loir (1)	28 591 m ³	- 2 %
34	ALM (1)	9 109 m ³	+ 21 %
35	ALM (4)	110 817 m ³	+ 12 %

1.7. Les Volumes mis en distribution et vendus

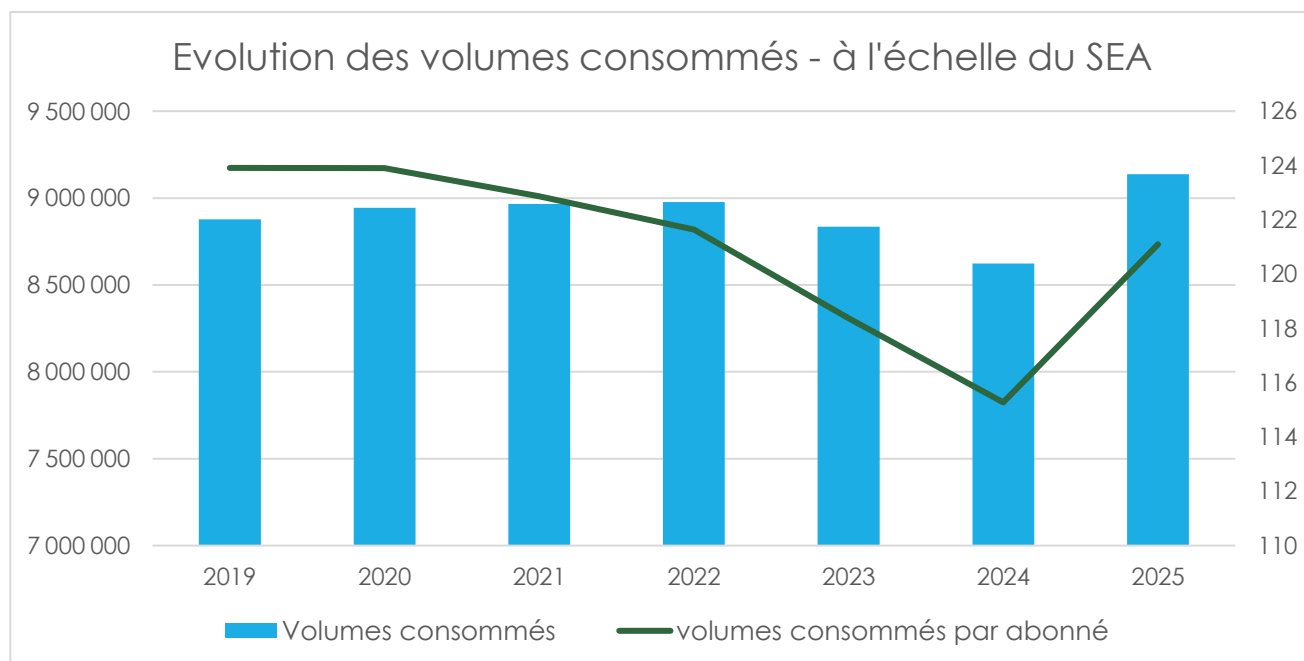
1.7.1. Volumes consommés par les abonnés au cours de l'exercice

Abonnés	Volumes consommés en 2024 (m3)	Volumes consommés en 2025 (m3)	Variation en %
Abonnés domestiques	7 349 787	7 289 505	Non représentatif
Abonnés non domestiques	1 273 012	1 847 510	Non représentatif
Total vendu aux abonnés	8 623 024	9 137 015	+ 5.6%

L'amélioration de catégorisation des abonnés (domestiques ou non) est en cours de fiabilisation, d'où des évolutions importantes non représentatives d'année en année. Environ 20% des volumes ont été consommés par des abonnés non domestiques, dont 878 000 m³ (10%) par les 4 plus gros consommateurs d'eau du SEA qui sont des industriels, principalement agro-alimentaires (en augmentation de +5.7%/ 2024).

SERVICES- VOLUMES CONSOMMES (en m ³)	2023	2024	2025	Evolution
NORD - OUEST	2 521 318	2 506 577	2 668 376	+ 6.1 %
NORD - EST	2 211 784	2 142 496	2 251 718	+ 4.9 %
Secteur DU LAYON	506 950	490 669	543 486	+ 10.8 %
Ex- SIAEP de BIERNE	549 331	522 858	568 061	+ 8.6 %
SUD – OUEST (Régie)	1 599 664	1 634 480	1 660 872	+ 3.8 %
SUD - EST	1 410 820	1 360 760	1 444 502	+ 6.2 %
SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU	8 834 683	8 623 024	9 137 015	+ 5.6 %

Les volumes consommés ont augmenté de 5.6 % en 2025 par rapport à 2024, pour s'établir à un niveau record depuis la création du SEA. Cette nette augmentation des volumes consommés est corrélée à un début d'été chaud et sec, qui a entraîné des consommations d'eau importantes sur l'ensemble des secteurs entre mai et juillet. Le nombre d'abonnés ayant augmenté de 0.9%, on constate une forte hausse de la consommation moyenne par abonné qui est de 121.1 m³/abonné, après plusieurs années de baisse.



1.7.2. Autres volumes

	Exercice 2023 (m3)	Exercice 2024 (m3)	Exercice 2025 (m3)	Variation en %
Volume consommé sans comptage	10 621	10 561	10 561	=
Volume de service	96 722	75 718	70 890	- 6.8 %
TOTAL	107 343	86 279	81 451	- 5.9 %

Les volumes de service et sans comptage sont en légère baisse. Ces estimations sont réalisées sur la base des préconisations de l'ASTEE. Ces volumes représentent 1% des volumes mis en distribution.

1.7.3. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2025, recalculés sur la période de consommation facturée

La période de relèvement utilisée pour la facturation, permettant d'estimer les volumes consommés, est variable d'une commune à l'autre. Les volumes utilisés pour les calculs de rendement et ILP doivent tenir compte de ces périodes de consommations et ramenés sur une période de consommation de 365 jours correspondants aux dates barycentres de relèvements par sous-secteur. On obtient ainsi le bilan suivant (en m³ annuel) :

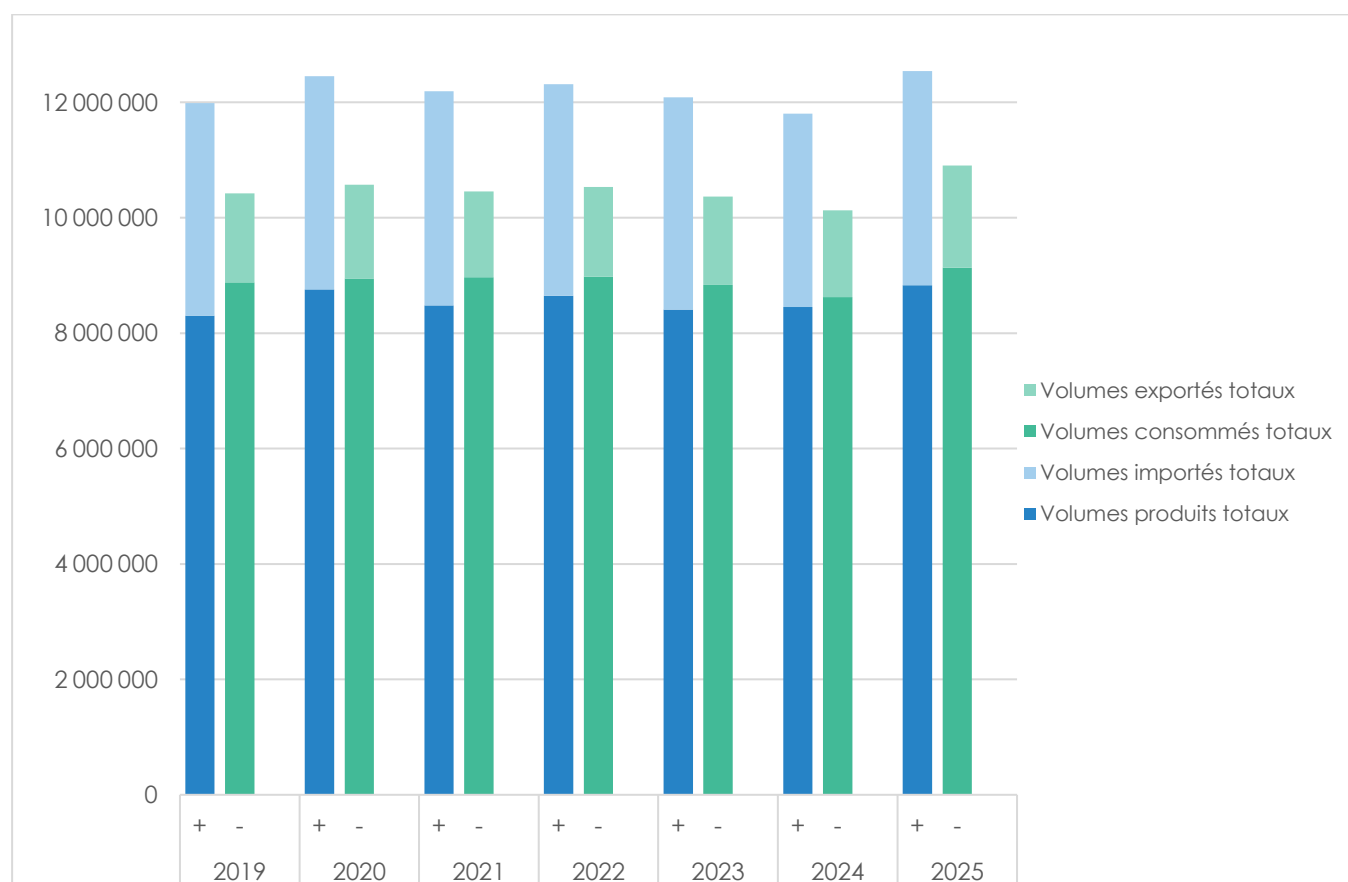


Figure 4. Bilan des volumes sur le Syndicat d'Eau de l'Anjou

1.8. Le Patrimoine du service

	Exercice 2025
Linéaire de réseaux (hors branchements) en km	4 981
Nombre de réservoirs	71
Volume de stockage (en m³)	39 895

Le SEA comptabilise 4 981 km de réseau et 71 ouvrages de stockage, avec une capacité de 39 895 m³, soit 1.6 jours de consommation moyenne, mais inégalement répartis sur le territoire.

En 2025, le syndicat possédait 12 unités de production d'eau potable, avec une capacité totale de 2 380 m³/h, soit un temps de fonctionnement théorique moyen à pleine capacité de 10.5 h/jour. A noter que les usines sont dimensionnées pour un fonctionnement en période de pointe, où les consommations peuvent atteindre 50% de plus qu'une journée moyenne.

La carte ci-dessous présente une vue schématique des réseaux du SEA, des tailles des principaux réservoirs et des capacités de production des unités de traitement.

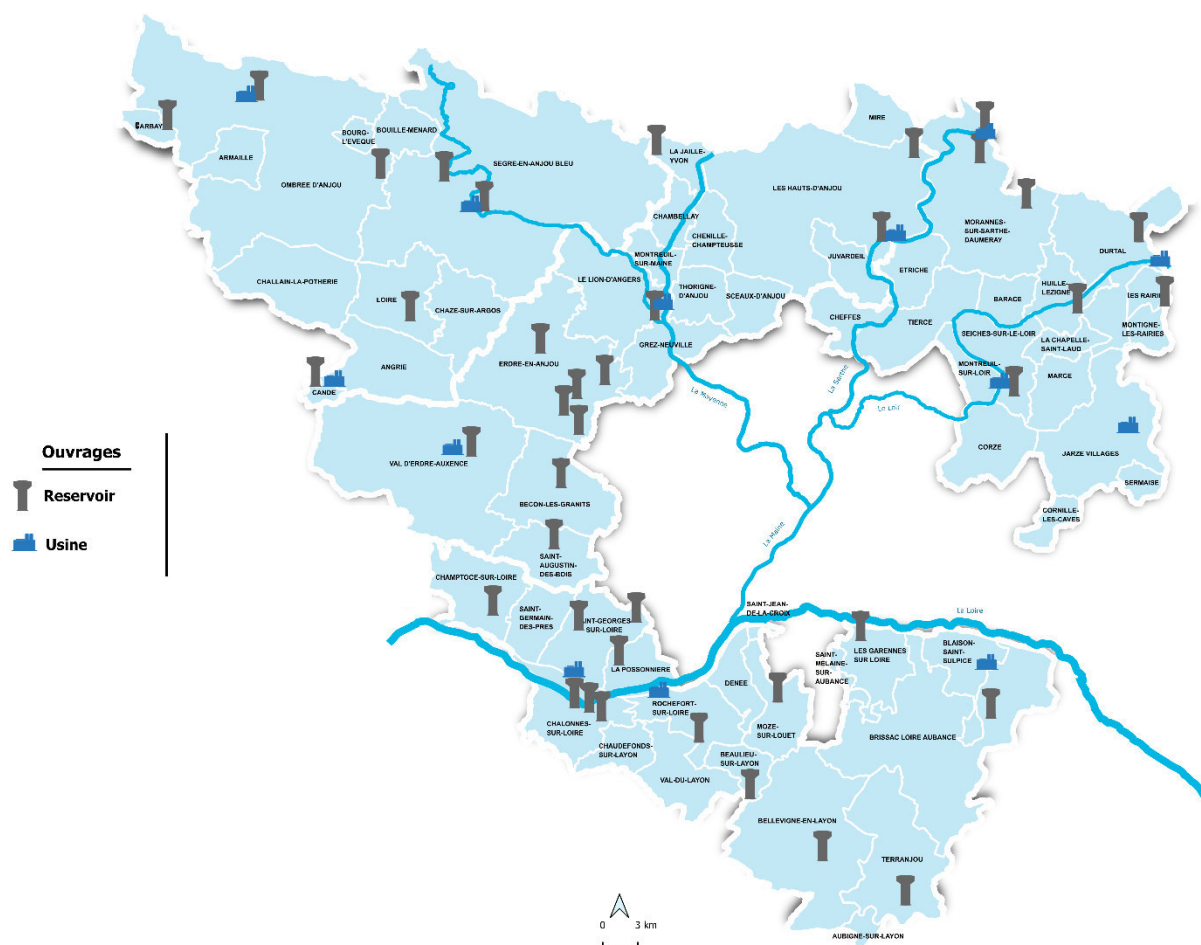


Figure 5. Cartographie simplifiée des ouvrages du SEA

1.9. Consommation énergétique

Secteur	Consommation 2023 (kWh)	Consommation 2024 (kWh)	Consommation 2025 (kWh)	kwh/m³ produit (ou mis en distribution)	Evolution Kwh/m³ 25/24
Nord-Est	2 111 854	2 045 790	2 162 299	0,83	0%
Usine de Durtal	638 287	761 641	796 144	0,80	-11%
Usine de Morannes	500 886	466 417	462 598	1,02	-8%
Usine de Chateauneuf	221 658	170 618	179 729	1,04	-5%
Usine de Jarze	182 510	165 281	174 317	0,75	2%
Usine de Seiches	181 646	66 356	52 348	0,43	5%
distribution (reprises, ...)	386 867	415 477	497 163	0,19	13%
Nord-Ouest	3 148 658	3 069 824	3 073 886	0,93	-6%
Usine Chauvon	1 352 879	1 411 652	1 320 387	0,71	-13%
Usine de Vritz	135 294	115 212	109 349	0,33	-15%
Usine de Chaze henry	677 021	565 449	586 221	1,11	-19%
Usine de Segré	370 604	344 083	367 009	2,55	29%
distribution (reprises, ...)	612 860	633 428	690 920	0,21	2%
Layon	188 192	161 168	96 624	0,15	-40%
Usine de Rochefort	122 364	85 430	/	/	/
distribution (reprises, ...)	65 828	75 738	96 624	0,15	28%
Bierné	1 971	6 097	4 635	0,01	-31%
Sud-Est	1 496 374	1 547 901	1 629 321	1,00	2%
Usine de la Chesnaie	1 441 869	1 510 939	1 591 040	0,90	-1%
distribution (reprises, ...)	54 505	36 962	38 233	0,02	1%
Régie	1 916 700	1 938 077	2 164 100	1,09	8%
Usine de St Georges	1 380 976	1 377 771	1 576 955	0,73	5%
Usine du Louroux	123 274	135 537	130 886	0,59	-2%
distribution (reprises, ...)	412 450	424 769	456 259	0,23	4%
TOTAL	8 863 749	8 768 857	9 130 865	0,84	-1%

En vert, la consommation électrique en kwh, ramenée à des volumes mis en distribution.

La consommation électrique a augmenté par rapport à 2024, cependant le ratio de consommation électrique par volume d'eau produit/mis en distribution est stable, voire en légère baisse (-1%).

Cette hausse de la consommation se traduit pourtant par une baisse de 18% des charges pour les exploitants du SEA, en raison d'une baisse des tarifs de l'électricité en 2025 rattrapant partiellement la forte hausse des prix en 2024 (+32%).

A noter que les consommations des usines intègrent les refoulements vers la distribution. L'usine de Segré a ainsi une consommation électrique unitaire importante, puisque l'usine sert aussi de station de reprise pour l'interconnexion en provenance de l'usine de Chauvon vers l'UDI de Segré.

Il faut en moyenne 0.84 kWh par m³ pour produire et distribuer de l'eau potable aux abonnés du SEA. Pour une consommation domestique de 80m³, cela revient à une consommation de 68 kWh, soit environ 3 % de l'Electricité consommé en moyenne par foyer en France (ce qui est moins que l'éclairage d'une habitation).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, ...). Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

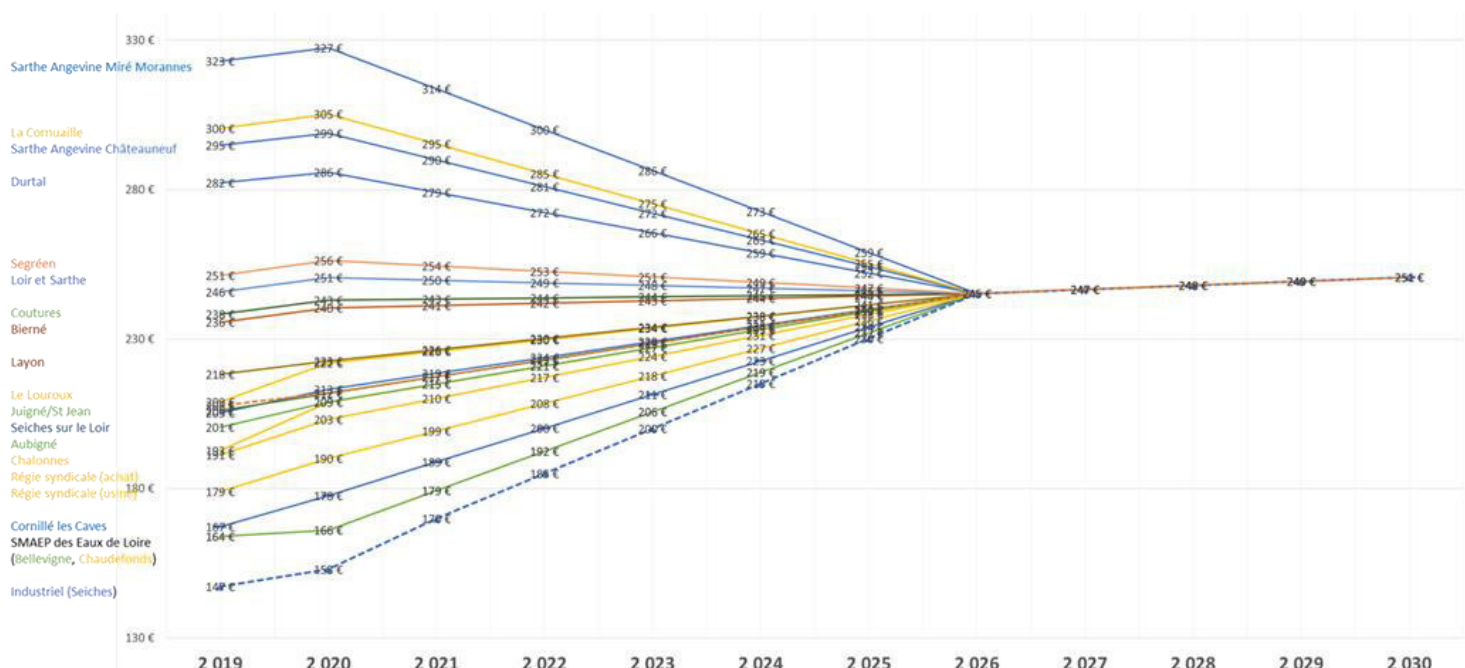
Les tarifs constituant la rémunération de l'exploitant sont fixés chaque année par application, aux tarifs mentionnés dans le contrat, du coefficient d'indexation de ces tarifs calculé selon la formule stipulée au contrat d'affermage.

Ces tarifs des délégataires sont restés globalement stables en 2025 et 2026, avec des évolutions à la baisse jusqu'à -3% sur certains secteurs, corrélés notamment à une baisse de l'indice représentatif des coûts de l'énergie.

Les tarifs constituant la part collectivité de la redevance sont déterminés chaque année par délibération du Comité Syndical. Afin de faire converger progressivement les tarifs sur l'ensemble du SEA, le comité syndical du SEA a décidé en date du 20 novembre 2020 d'appliquer une politique de convergence à échéance 2026, qui permet, à euros constants :

- une convergence tarifaire pour tous à partir de l'année 2026,
- une suppression des tranches tarifaires à partir de l'année 2025,
- une harmonisation des parts fixe à hauteur de 30% d'une facture type 120 m3,
- un lissage des variations des parts délégataires, via la part collectivité,
- une convergence linéaire des tarifs,
- une augmentation des recettes de 18,5% à l'horizon 2030 pour financer le Plan Pluriannuel d'Investissement.

Le schéma de convergence tarifaire retenu est le suivant, à euros constants :



La délibération du 17 décembre 2024 a fixé les tarifs effectifs en 2025, en ayant pour objectif de :

- Prendre en compte l'inflation à hauteur de 2.1 %,
- Réduire les écarts de tarifs en appliquant la politique de convergence tarifaire,
- Compenser les évolutions de tarifs des délégataires ;
- Une baisse des consommations à hauteur de 1.6%.

La délibération du 08 décembre 2025 a fixé les tarifs effectifs en 2026, en ayant pour objectif de :

- Prendre en compte l'inflation à hauteur de 1.1 %,
- Obtenir un tarif unique en appliquant la politique de convergence tarifaire,
- Compenser les évolutions de tarifs des délégataires.
- Une baisse des consommations à hauteur de 2.4%.

Le tarif unique ainsi obtenu est de **86.68 € d'abonnement annuel et de 1.686 € par m³** (hors redevances et TVA)

Le détail de l'ensemble des tarifs applicables par secteurs au 01/01/2024, au 01/01/2025 et au 01/01/2026 est donnée en annexe 1.

2.1. Facture d'eau type (D102.0)

Pour la dernière année, il existait en 2025, 18 zone tarifaires différentes, avec un prix moyen pondéré de 2.90 € TTC/m3, soit 348 € pour 120 m³.

Le tarif moyen applicable au 1^{er} janvier 2026 est le suivant **2.96 € TTC/m³**, soit 355 € pour 120 m³, soit une hausse moyenne de la facture d'eau potable de 2 %.

A noter que les parts redevances de l'agence de l'eau sont légèrement différentes d'un secteur à l'autre, en raison notamment des rendements de réseau et d'usine qui impactent la redevance prélèvement sur la ressource en eau.

Les montants payés applicables pour une consommation de 120m3 (ménage de référence) sont:

Service	Montants	1er janvier 2025	1er janvier 2026	
Chalonnes-sur-Loire	Part de la collectivité	278.32 €	289.00 €	
	Part de l'exploitant	0 €	0 €	
	Redevances (agence de l'eau)	46.80 €	46.56 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	17.88 €	18.46 €	
	Total HT	325.12 €	335.56 €	
	Total TTC	343.00 €	354.02 €	+ 3.2 %
La Cornuaille	Part de la collectivité	292.14 €	289.00 €	
	Part de l'exploitant	0 €	0 €	
	Redevances (agence de l'eau)	46.80 €	46.56 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	18.64 €	18.46 €	
	Total HT	338.94 €	335.56 €	
	Total TTC	357.58 €	354.02 €	- 1.0 %
Le Louroux Béconnais	Part de la collectivité	280.58 €	289.00 €	
	Part de l'exploitant	0,00 €	0 €	
	Redevances (agence de l'eau)	46.80 €	46.56 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	18.01 €	18.46 €	
	Total HT	327.38 €	335.56 €	
	Total TTC	345.39 €	354.02 €	+ 2.5 %
Secteur Loire Béconnais	Part de la collectivité	275.07 €	289.00 €	
	Part de l'exploitant	0,00 €	0 €	
	Redevances (agence de l'eau)	46.80 €	46.56 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	17.70 €	18.46 €	
	Total HT	321.87 €	335.56 €	
	Total TTC	339.57 €	354.02 €	+ 4.3 %
Chaufefonds sur Layon	Part de la collectivité	269.69 €	289.00 €	
	Part de l'exploitant	0 €	0 €	
	Redevances (agence de l'eau)	46.80 €	46.56 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	17.41 €	18.46 €	
	Total HT	316.49 €	335.56 €	
	Total TTC	333.90 €	354.02 €	+ 6.0 %
Secteur Cœur Layon (Rocheft/ Beaulieu/ Val du Layon)	Part de la collectivité	159.73 €	289.00 €	
	Part de l'exploitant	120.96 €	0 €	
	Redevances (agence de l'eau)	46.20 €	46.56 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	17.98 €	18.46 €	
	Total HT	326.89 €	335.56 €	
	Total TTC	344.87 €	354.02 €	+ 2.7 %

Service	Montants	1er janvier 2025	1er janvier 2026	
Mozé sur Louet / Denée	Part de la collectivité	159.73 €	155.62 €	
	Part de l'exploitant	120.96 €	133.31 €	
	Redevances (agence de l'eau)	46.20 €	46.32 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	17.98 €	18.44 €	
	Total HT	326.89 €	335.25 €	
	Total TTC	344.87 €	353.69 €	+ 2.6 %
Secteur Coutures	Part de la collectivité	150.82 €	155.62 €	
	Part de l'exploitant	134.04 €	133.31 €	
	Redevances (agence de l'eau)	48.52 €	46.32 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	18.34 €	18.44 €	
	Total HT	333.38 €	335.25 €	
	Total TTC	351.72 €	353.69 €	+ 0.6 %
Secteur Juigné-sur- Loire	Part de la collectivité	145.44 €	155.62 €	
	Part de l'exploitant	134.04 €	133.31 €	
	Redevances (agence de l'eau)	48.52 €	46.32 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	18.04 €	18.44 €	
	Total HT	328.00 €	335.25 €	
	Total TTC	346.04 €	353.69 €	+ 2.2 %
Bellevigne-en-Layon	Part de la collectivité	136.89 €	155.62 €	
	Part de l'exploitant	134.04 €	133.31 €	
	Redevances (agence de l'eau)	48.51 €	46.32 €	
	Taux de TVA	5.5 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	17.47 €	18.44 €	
	Total HT	317.73 €	335.25 €	
	Total TTC	335.21 €	353.69 €	+ 5.5 %
Aubigné-sur-Layon	Part de la collectivité	144.29 €	155.62 €	
	Part de l'exploitant	134.04 €	133.31 €	
	Redevances (agence de l'eau)	48.51 €	46.32 €	
	Taux de TVA	5.5 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	17.98 €	18.44 €	
	Total HT	326.85 €	335.25 €	
	Total TTC	344.82 €	353.69 €	+ 2.6 %
Secteur Bierné	Part de la collectivité	128.46 €	135.58 €	
	Part de l'exploitant	155.29 €	153.42 €	
	Redevances (agence de l'eau)	47.88 €	47.64 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	18.24 €	18.52 €	
	Total HT	331.63 €	336.64 €	
	Total TTC	349.87 €	355.16 €	+ 1.5 %
Secteur Nord-Ouest (Ségréen)	Part de la collectivité	146.45 €* €	150.06 €* €	
	Part de l'exploitant	140.06 €	138.94 €	
	Redevances (agence de l'eau)	46.80 €	47.16 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	18.33 €	18.49 €	
	Total HT	333.30 €	336.16 €	
	Total TTC	351.63 €	354.65 €	+ 0.9 %
Secteur Châteauneuf- Juvardail	Part de la collectivité	127.46 €* €	128.38 €* €	
	Part de l'exploitant	166.39 €	162.05 €	
	Redevances (agence de l'eau)	46.80 €	47.76 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	18.74 €	18.60 €	
	Total HT	340.65 €	338.19 €	
	Total TTC	359.39 €	356.79 €	- 0.7 %

Service	Montants	1er janvier 2025	1er janvier 2026	
Secteur Loir et Sarthe	Part de la collectivité	119.13 €* 128.38 €* 128.38 €* 128.38 €* 128.38 €* 128.38 €* 128.38 €*	128.38 €* 128.38 €* 128.38 €* 128.38 €* 128.38 €* 128.38 €* 128.38 €*	
	Part de l'exploitant	166.39 €	162.05 €	
	Redevances (agence de l'eau)	46.80 €	47.76 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	18.28 €	18.60 €	
	Total HT	332.32 €	338.19 €	
	Total TTC	350.59 €	356.79 €	+ 1.8 %
Secteur Miré-Morannes	Part de la collectivité	132.40 €* 128.38 €* 128.38 €* 128.38 €* 128.38 €* 128.38 €* 128.38 €*	128.38 €* 128.38 €* 128.38 €* 128.38 €* 128.38 €* 128.38 €* 128.38 €*	
	Part de l'exploitant	166.39 €	162.05 €	
	Redevances (agence de l'eau)	46.80 €	47.76 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	19.01 €	18.60 €	
	Total HT	345.58 €	338.19 €	
	Total TTC	364.59 €	356.79 €	- 2.1 %
Secteur Durtal	Part de la collectivité	125.21 €* 128.38 €* 128.38 €* 128.38 €* 128.38 €* 128.38 €* 128.38 €*	128.38 €* 128.38 €* 128.38 €* 128.38 €* 128.38 €* 128.38 €* 128.38 €*	
	Part de l'exploitant	166.39 €	162.05 €	
	Redevances (agence de l'eau)	46.80 €	47.76 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	18.61 €	18.60 €	
	Total HT	338.40 €	338.19 €	
	Total TTC	357.01 €	356.79 €	- 0.1 %
Secteur Seiches-sur-le-Loir	Part de la collectivité	112.67 €* 128.38 €* 128.38 €* 128.38 €* 128.38 €* 128.38 €* 128.38 €*	128.38 €* 128.38 €* 128.38 €* 128.38 €* 128.38 €* 128.38 €* 128.38 €*	
	Part de l'exploitant	166.39 €	162.05 €	
	Redevances (agence de l'eau)	46.80 €	47.76 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	17.92 €	18.60 €	
	Total HT	325.86 €	338.19 €	
	Total TTC	343.78 €	356.79 €	+ 3.8 %
Cornillé-les-Caves	Part de la collectivité	106.53 €* 128.38 €* 128.38 €* 128.38 €* 128.38 €* 128.38 €* 128.38 €*	128.38 €* 128.38 €* 128.38 €* 128.38 €* 128.38 €* 128.38 €* 128.38 €*	
	Part de l'exploitant	166.39 €	162.05 €	
	Redevances (agence de l'eau)	46.80 €	47.76 €	
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %	
	Montant de la TVA	17.58 €	18.60 €	
	Total HT	319.72 €	338.19 €	
	Total TTC	337.30 €	356.79 €	+ 5.8 %

* les « Parts de la collectivité » des secteurs Nord-Est et Nord-Ouest sont comptablement des parts perçues par les délégataires via une RMDP (Redevance pour la Mise à Disposition du Patrimoine). Ces tarifs sont cependant déterminés par le syndicat et correspondent à une recette syndicale proportionnelle à ces tarifs.

2.2. Recettes de la collectivité, dont régie

	Recettes collectivité 2023 (HT)	Recettes collectivité 2024 (HT)	Recettes collectivité 2025 (HT)	Evolution 2025/2024
SERVICES				
Secteur Layon	614 036 €	651 170 €	756 406 € ⁽¹⁾	+ 16.2 % ⁽¹⁾
Secteur Bierné	536 781 €	550 341 €	585 059 €	+ 6.3 %
Secteur Nord-Ouest (Segréen)	2 600 616 €	2 780 094 € ⁽³⁾	3 035 114 € ⁽³⁾	+ 9.2 %
Secteur Nord-Est	2 010 310 €	1 998 094 € ⁽³⁾	2 143 862 € ⁽³⁾	+ 7.3 %
Secteur Sud-Est	1 641 715 €	1 770 612 €	2 000 817 €	+ 13.0 %
Régie Syndicale⁽¹⁾	3 662 425 €	3 609 817 € ⁽²⁾	5 621 495 € ⁽²⁾	+ 56 %
SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU	11 065 883 €	11 360 128 €	14 142 753 €	+ 24 %
dont régie	3 662 425 €	3 609 817 €	5 621 495 €⁽²⁾	+ 56 %

- (1) Les recettes sur le secteur du Layon comprennent une reprise exceptionnelle d'impayés liée à la fin du contrat de délégation de service public.
- (2) La régie a rencontré des retards importants de facturation en 2024. Les recettes ont donc fait l'objet de nombreux rattachements à l'exercice, peu précis. Les recettes de la régie en 2025 sont donc exceptionnellement élevées.
- (3) Mécanisme de Redevance de Mise à Disposition du Patrimoine.

Les recettes du SEA liées aux ventes d'eau ont nettement augmenté en 2025 par rapport à 2024, principalement en lien avec l'augmentation des volumes consommés et aux rattrapages de retard de facturation sur le périmètre de la régie. Une part de ces augmentations est aussi liée à l'augmentation des tarifs en 2025, justifiée par l'inflation et le financement du programme pluriannuel d'investissements du Syndicat pour les prochaines années.

2.3. Recettes des exploitants (hors régie)

		Produits des services				Résultats avant Impôt sur les sociétés	
SERVICES	DELEGA TAIRE	CA 2024 (en k€)	CA 2025 (en k€)	dont part collectivité	% évolution CA	2024 (en k€) (résultats en %)	2025 (en k€) (résultats en %)
Nord-Ouest (Segréen)	SAUR	6 451.9	6 441.2	3 393	- 0.2 %	- 490.4 (-12%)	- 953 (-31%)
Nord-Est	SAUR	5 975.2	6 062.6	2 460	+ 1.4 %	- 788.8 (-21%)	- 751.1 (-21%)
Layon	SAUR	1 336.8	1 528.9	915	+ 14.4 %	- 224.8 (-40%)	- 206.3 (-34%)
Sud - Est	VEOLIA	4 430.6	4 709.1	2 330	+ 6.9 %	- 282.4 (-13%)	- 107.7 (-4%)
Bierné (% 49)	SAUR	1 238.1	1 311.8	595	+ 5.9 %	2.6 (0.4 %)	39.2 (5.4 %)
SOUS-TOTAL SAUR		15 002.0	15 344.5	7 363	+ 2.2 %	- 1 500 (-11%)	- 1 871 (-17%)
SOUS-TOTAL VEOLIA		4 430.6	4 709.1	2 330	+ 6.9 %	- 236.4 (-9%)	- 107.7 (-4%)
TOTAL SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU		19 432.6	20 053.6	9 693	+ 3.7 %	- 1 783	- 1 979

Le chiffre d'affaires total des exploitants est en légère augmentation en 2025 pour s'établir à 20 Millions d'euros. Cette évolution s'explique par une augmentation des volumes consommés et du nombre de branchements neufs, compensés par une légère baisse des tarifs des délégataires. Les résultats déclarés dans le CARE par les délégataires se dégradent avec des résultats nets négatifs affichés à - 1 979 000 € à l'échelle du SEA.

On peut notamment noter des baisses de résultats importants sur le contrat d'affermage Nord-Ouest, en lien notamment avec l'imputation du déploiement de la télérelève.

Certains résultats fortement négatifs sont à nuancer au vu de charges indirectes comme les frais de structures en augmentation, qui ne représentent pas toujours les charges directes liées à ces contrats.

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau distribuée

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la Santé Publique.

Analyses	Nombre de prélèvements			
	Réalisés en 2024	Conformes en 2024	Réalisés en 2025	Conformes en 2025
Paramètres microbiologiques	549	548	525	524
Paramètres physico-chimiques	647	633	761	754

En 2025, plus de 100 000 analyses différentes ont été réalisées en laboratoire, dans le cadre du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé. En effet, la majorité des prélèvements font l'objet en moyenne de plus d'une centaine d'analyses différentes. En 2025, 8 analyses étaient non conformes aux limites de qualité soit 0.008 % des analyses réalisées. Celles-ci sont complétées par des contrôles sur les sites de production d'eau potable par les exploitants ou par des analyseurs de qualité en continue.

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

La qualité de l'eau, correspondant à l'indicateur officiel, est donc la suivante :

Analyses	Taux de conformité 2024	Taux de conformité 2025
Conformité bactériologique (P101.1)	99.8 %	99.8 %
Conformité physico-chimique (P102.1)	97.8 %	99.1 %

En 2025, **99.8% des analyses bactériologiques ont été conformes sur le SEA** (sur 525 prélèvements réalisées). L'unique analyse bactériologique supérieure aux limites ou références de qualité a été suivi de contre-analyses conformes et fait craindre une contamination du réseau privé ou de l'échantillon prélevé au vu des teneurs de chlore et des investigations réalisées.

En 2025, **99.1% des prélèvements physico-chimiques** ont été conformes, les non-conformités portent sur :

- 3 non-conformités portent sur le paramètre Nickel, liées à des réseaux privés défectueux et n'impactant pas la conformité de l'eau distribuée par le SEA.
- 1 non-conformité sur le métabolite de pesticide Chlorothalonil R471811
- 1 non-conformité sur le paramètre chlorates, issu de la dégradation de l'hypochlorite de sodium utilisée comme désinfectant.
- 1 non-conformité en mycro-cystines, liée à un développement de cyano-bactéries sur la Mayenne en période estivale.
- 1 non-conformité sur les CVM (voir-ci-dessous)

Ces résultats ont conduit l'ARS à considérer l'eau du SEA comme étant

- de bonne qualité (A), sur l'ensemble du SEA

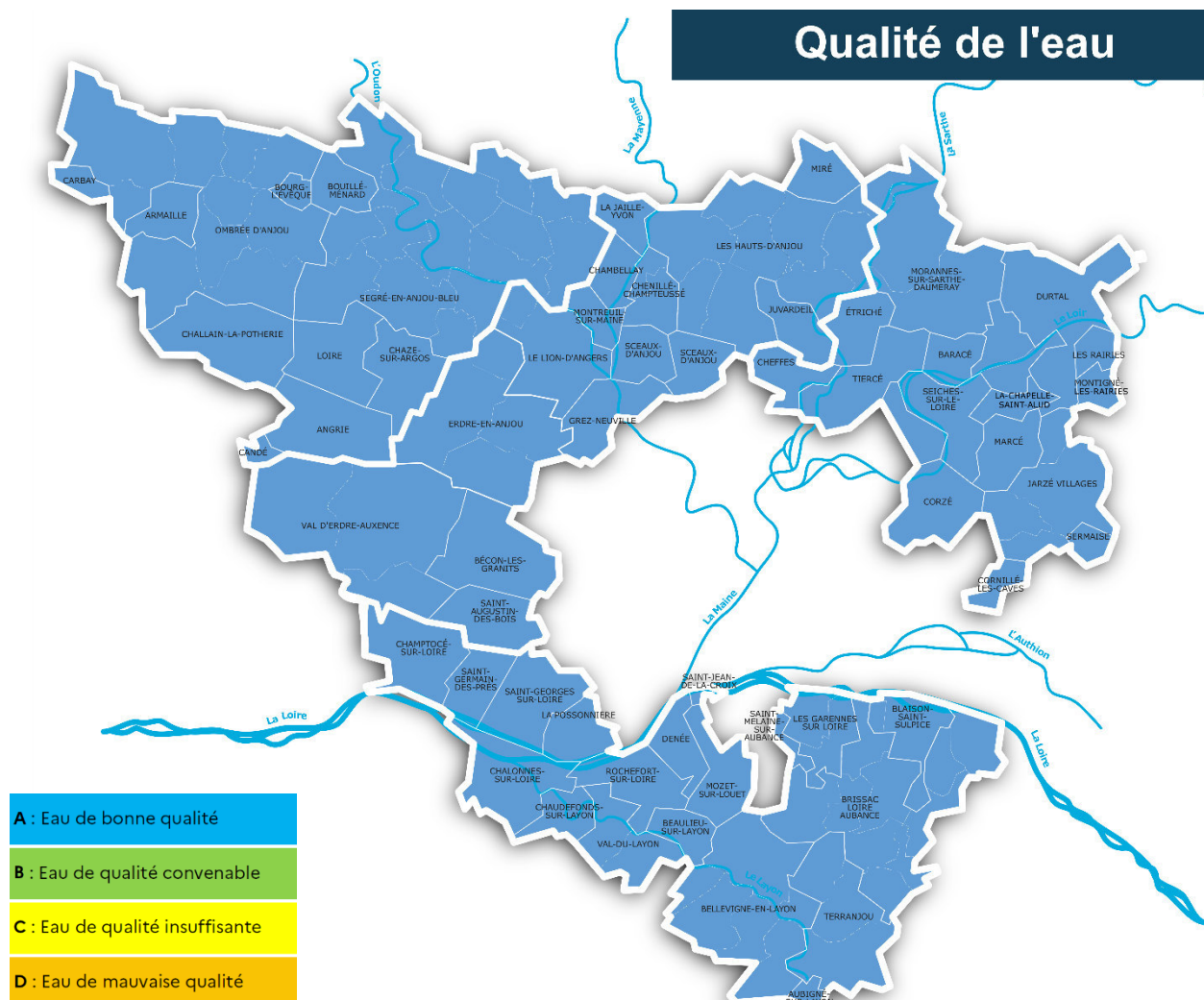


Figure 6. Bilan qualité de l'ARS en 2025 sur le SEA

En parallèle des bilans officiels, le Syndicat s'est fixé des objectifs plus ambitieux en traitement de métabolites de pesticides avec un objectif d'une concentration inférieure à 0.1 µg/l pour le métabolite de pesticides ESA-Métolachlore, fréquemment retrouvé dans l'eau brute et ayant une norme à 0.9 µg/l, suite à son classement comme « métabolite de pesticide non pertinent ».

Par ailleurs, en 2025, l'Agence Régionale de Santé a mené une campagne exploratoire sur l'eau distribuée, pour 20 PFAS (composés per- et polyfluoroalkylés) qui n'a détectée aucune non-conformité sur l'ensemble des unités de distribution du syndicat.

A noter que depuis 2020, les résultats des analyses CVM ne sont pas intégrés dans les résultats des contrôles sanitaires de l'ARS. En revanche, un bilan des campagnes de recherche a été effectué.

En 2025, le SEA a mené des modélisations sur les risques d'apparition de CVM et des campagnes d'analyses CVM sur 57 secteurs, présentant des risques de non-conformités déjà identifiés. Parmi ces 57 secteurs, 46 ont fait l'objet d'aucune non-conformité et 11 points ont fait l'objet d'une non-conformité ponctuelle, qui ont nécessité une augmentation du volume purgé pour diminuer le temps de séjour. Suite à ces augmentations des débits purgés, l'ensemble de ces points a retrouvé une eau conforme aux normes en vigueur.

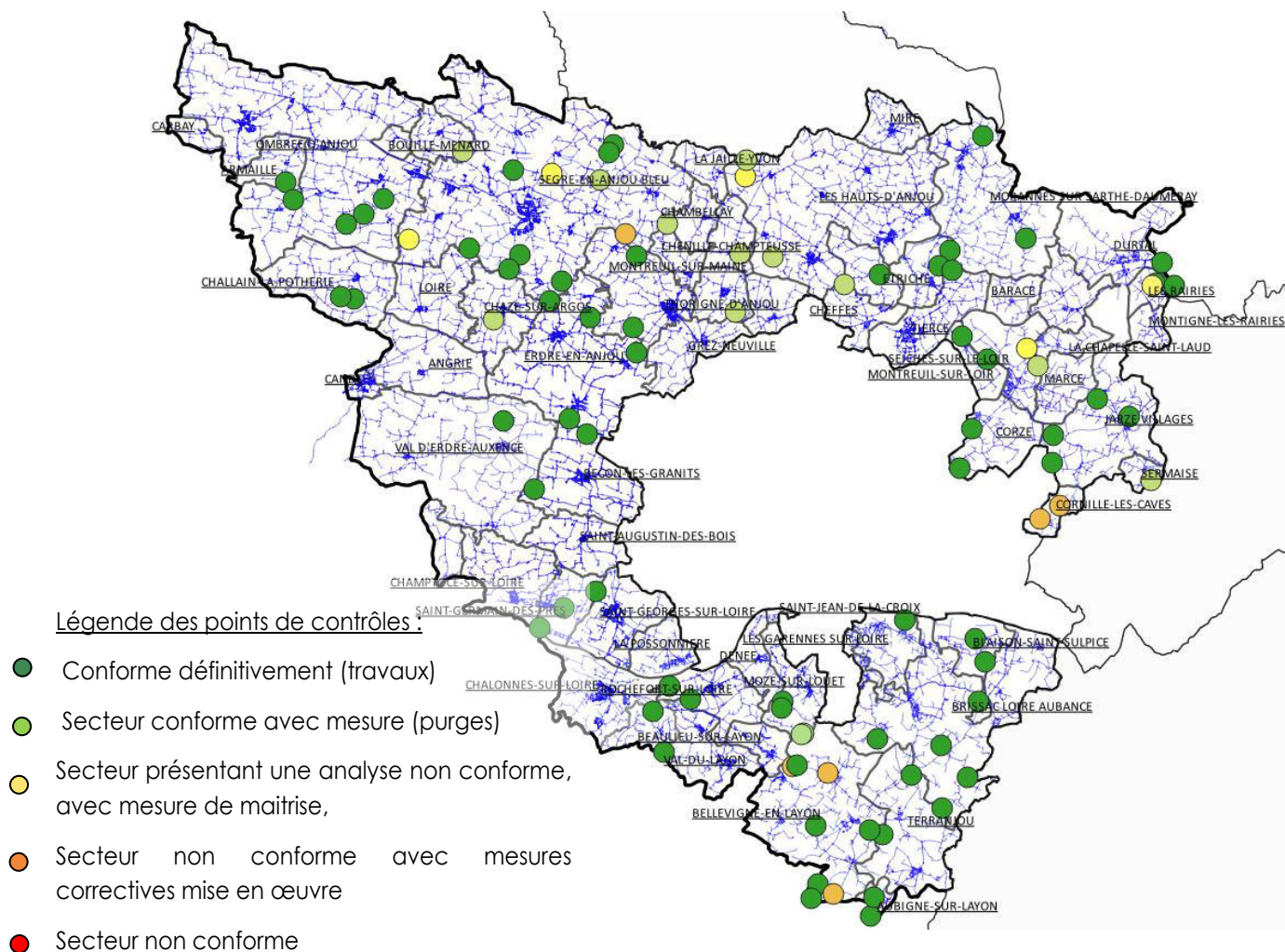


Figure 7. Carte de synthèse des points de surveillance des CVM en 2025

Le **Chlorure de Vinyle Monomère (CVM)** constitue la principale matière première du PVC. Des dépassements de cette limite de qualité peuvent être observés en raison d'une migration dans l'eau distribuée du CVM résiduel contenu dans les parois de certaines canalisations en PVC produites avant 1980, en cas de temps de séjour prolongé. L'Agence Régionale de Santé (ARS), en collaboration avec les exploitants et le SEA, a appliqué une stratégie d'échantillonnage ciblée sur les canalisations présentant un risque (PVC posé avant 1980 et longs temps de séjour de l'eau dans la canalisation). Le syndicat a réalisé une modélisation de ses réseaux pour compléter cette analyse, mène une politique de purges préventives des canalisations à risque et prend en compte cette problématique lors de l'élaboration des programmes de réhabilitation de ses réseaux.

Ainsi le Syndicat a intégré, dans son programme de renouvellement des réseaux, la substitution de réseaux en PVC relarguant des CVM.

3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	
0%	Aucune action
20%	Études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés

Pour l'année 2025, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **80 %** (détail au paragraphe 1.5.1)

3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable permet de caractériser la connaissance du réseau, notamment via la complétude du Système d'Information Géographique.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		Nombre de points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (Rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)		
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point
TOTAL		120

- (1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
- (2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

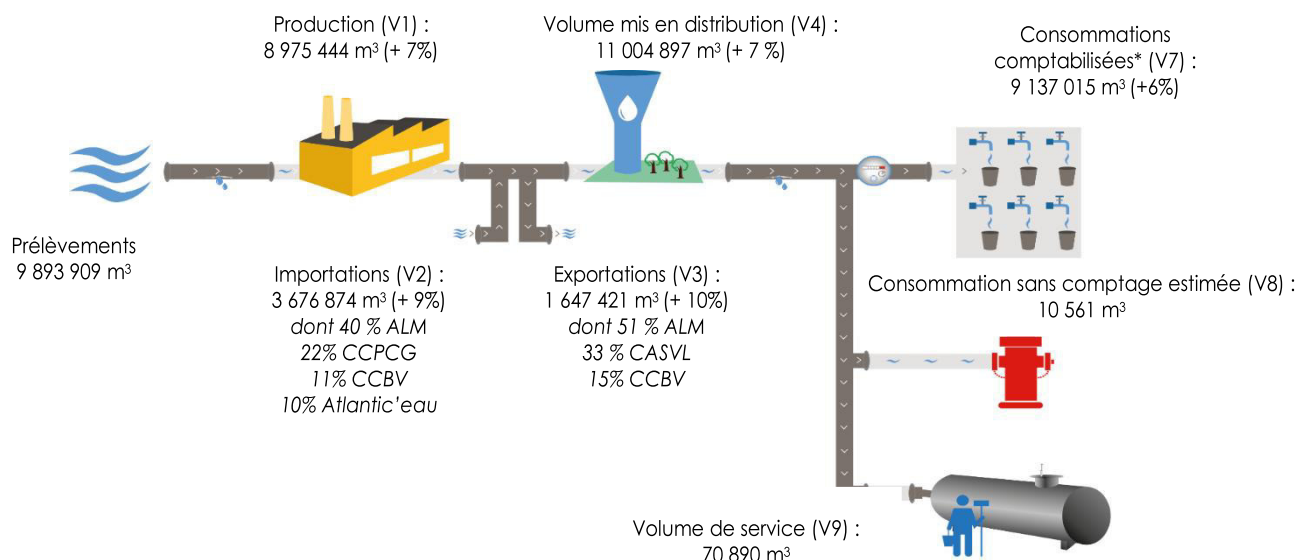
Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Service	Nombre de points														Total
	VP.236	VP.237	VP.238	VP.240	VP.239	VP.241	VP.242	VP.243	VP.244	VP.245	VP.246	VP.247	VP.248	VP.249	
Secteur Layon	10	5	10	oui	5	14	10	10	10	10	10	10	10	5	119
Secteur Sud Est	10	5	10	oui	5	14	10	10	0	10	10	10	10	5	109
Secteur Bierné	10	5	10	oui	5	15	10	10	10	10	10	10	10	5	120
Secteur Nord-Ouest (Segréeen)	10	5	10	oui	5	14	10	10	10	10	10	10	10	5	119
Secteur Sud-Ouest (Régie)	10	5	10	oui	5	12	10	0	10	10	10	0	10	5	97
Secteur Nord Est	10	5	10	oui	5	14	10	10	10	10	10	10	10	5	119
Moyenne pondérée SEA	10	5	10	oui	5	13.7	10	8.1	8.6	10	10	8.1	10	5	114

L'indice de gestion patrimonial est bon, il s'est amélioré à l'échelle du SEA. (109 en 2023, 113 en 2024). Le SEA continue notamment de travailler sur :

- Une bancarisation des périodes de pose qui permettra d'améliorer l'indice VP.241 ;
- Une nouvelle version de SIG sur le périmètre de la régie qui permettra de mieux tracer les interventions (VP.247) ;
- Le développement d'une Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur sur le périmètre de la régie pour faciliter l'entretien et le suivi des équipements électromécaniques (VP.243) ;

3.4. Indicateurs de performance du réseau



3.4.1. Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{Rendement du réseau} = \frac{V7 + V8 + V9 + V3}{V1 + V2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{Part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V7}{V4}$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Rendement du réseau (P104.3)	86.5%	86.8%
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés par km de réseau hors branchement)	4.7 m³ / jour / km	5.0 m³ / jour / km
Rendement primaire (volume vendu sur volume mis en distribution)	84.6 %	84.8 %

RENDEMENT DU RESEAU :	2023	2024	2025	
Secteur Nord-Ouest (Segréen)	82.4 %	82.6 %	82.3 %	=
Secteur Nord – Est (Loir et Sarthe)	88.3 %	89.1 %	88.6 %	=
Secteur du Layon	82 %	84.9 %	91.6%	↗
Secteur Bierné	86.2 %	87.0 %	86.3 %	=
Secteur Sud – Ouest (Régie)	91.1 %	88.7 %	88.0 %	=
Secteur Sud – Est (Loire Aubance)	94.3 %	90.4 %	92.0 %	↗
SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU	86.7 %	86.5 %	86.8 %	

Le rendement est globalement stable (légère hausse) sur le périmètre du SEA en 2025 et atteint **86.8%**, soit **un bon rendement pour un secteur rural**.

On observe cependant une situation contrastée à l'échelle du SEA, avec notamment une amélioration du rendement sur les secteurs du Layon et du secteur Sud-Est. A l'inverse le rendement se dégrade très légèrement sur les autres secteurs.

3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V4 - V7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **0.95 m³/j/km** (0.92 m³/j/km en 2024).

3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{Indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V4 - V5 + V7 + V8 + V9}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2025 l'indice linéaire des pertes en réseau est globalement stable (légère baisse) à hauteur de **0,91 m3/j/km**.

ILP (m3/jour/km) :		2023		2024		2025			Objectif	ILC (m3/jour/km)
Secteur Nord-Ouest (Segréen)	Candé-Angrie	1.7	1.1	1.1	1.0	1.6	1.1		0.92	5
	Challain	0.4		0.5		0.7			0.64	2
	Chaze-Henry	1.3		1.7		1.5			1.44	3
	Pouancé	1.6		1.6		1.6			1.08	5
	Combrée	0.8		1.1		0.9			0.97	5
	Le Lion d'Angers	1.0		1.0		1.3			0.67	9
	Bouillé Ménard	0.9		0.7		0.7			0.9	3
	Loiré	0.4		0.6		0.8			0.61	3
	Segré	1.95		1.2		1.2			0.84	10
Secteur Nord-Est (Loir et Sarthe)	Miré Morannes	0.9	0.8	0.4	0.7	0.7	0.8		0.38	3
	Châteauneuf-Juvardeil	0.5		0.7		0.8			0.99	8
	Durtal	1.3		1.0		1.1			1.15	3
	Seiches/ Cornillé	0.9		0.9		0.8			1.17	5
	Loir et Sarthe	0.7		0.4		0.4			0.49	5
Secteur Sud – Est (Loire Aubance)	Brissac - Coutures	0.5	0.53	0.9	0.9	0.8	0.8		0.56	5
	Les Garennes	1.0		0.8		0.6			1.36	10
Secteur Sud – Ouest (Régie)	Bécon/ Erdre	0.7	0.8	0.8	0.8	0.7	0.9		/	4
	Chalonnnes	1.7		1.0		2.1			/	7
	Val d'Erdre Auxence	0.7		0.8		0.8			/	4
Secteur Bierné		0.7		0.6		0.7			0.5	4
Secteur du Layon		1.6		1.3		0.7			/	5
SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU		0.88		0.88		0.91				5.0

Afin de pouvoir comparer les ILP par secteur, le tableau précédent intègre un Indicateur Linéaire de Consommation (ILC), qui permet de caractériser la densité de service (considéré comme rural avec un ILC <10 et semi-rural ensuite). L'indice linéaire de pertes est relativement stable et est **considéré comme bon** pour un secteur rural, avec un seuil généralement admis inférieur à 1.5 m3 perdu/jour/km.

En analysant l'évolution de l'ILP, on constate que l'indice est globalement stable en moyenne sur le SEA autour de 0.9 m³ perdu par jour et par kilomètre de réseau, avec de nettes disparités par secteur. La différence d'évolution par rapport au rendement s'explique en partie par les modalités de calculs de rendement qui donnent de meilleurs résultats lorsque les volumes consommés sont élevés comme en 2025.

3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

- Au cours de l'année 2025, un **linéaire exceptionnel de 44.4 km de réseau renouvelé** a été réceptionné, (soit 0.9% du linéaire) ainsi que 547 branchements ;
- En moyenne sur les 5 dernières années, **0.5% du linéaire** a été renouvelé par an.

$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{Ln + Ln - 1 + Ln - 2 + Ln - 3 + Ln - 4}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$
--

Secteur	Nombre de branchements renouvelés 2025	Linéaires renouvelés (en ml) 2025	Montant des travaux réceptionnés 2025	Linéaire total (en km)	% renouvelé en 2025	% renouvelé sur 5 ans (moyenne 2021-2025)
Secteur Nord-Ouest	128	5 800	1 140 205 €	1424.5	0,41 %	0,34%
Secteur Nord-Est	106	7 400	979 276 €	1 247.8	0,59 %	0,49 %
Secteur Sud -Ouest (Régie)	210	18 300	2 112 232 €	944.2	1.94 %	1.08 %
Secteur Sud -Est	46	6 500	991 042 €	677.5	0,96 %	0.55 %
Secteur Bierné	4	800	54 178 €	402.1	0.20 %	0.15 %
Secteur du Layon	53	5 600	745 371 €	284.6	1.97 %	0,74 %
Total	547	44 400	6 272 004 €	4 980.7	0,89 %	0,54 %

Le Plan Pluriannuel du Syndicat prévoyait un renouvellement de réseaux, à hauteur de 0.5% par an jusqu'en 2025, puis une montée jusqu'à 0.75 % de renouvellement de réseau ensuite. Le taux de renouvellement 2025 met en évidence cette montée en puissance des programmes de renouvellement de réseaux, même si une partie de ce linéaire correspond à des travaux réalisés en 2024 mais réceptionnés en 2025.

3.4.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nb d'interruptions de service non programmées}}{\text{nb d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2025, **207 interruption(s)** de service non programmées ont été dénombrées (145 en 2024, 250 en 2023). Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est donc en nette amélioration à hauteur de **3.5** interruptions / 1000 abonnés

A noter que cet indicateur n'est pas disponible en 2025, sur le secteur exploité en régie.

3.4.6. Délai maximal d'ouverture des branchements

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **1 ou 2** jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

$$\text{Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nb ouvertures avec respect du délai}}{\text{nb total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2025, le taux de respect de ce délai est de **97.8%** (99% en 2023 et 2024).

Cet indicateur n'est pas disponible en 2025, sur le secteur exploité en régie.

3.5. Indicateurs de performance divers

3.5.1. Taux de réclamations

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toutes natures relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

- Nombre de réclamations écrites reçues : 84

$$\text{Taux de réclamations} = \frac{\text{Nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{Nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2025, le taux de réclamations est de **1.2 pour 1000 abonnés** (1.4 en 2023 et 2024). Ce taux de réclamation écrite est en légère amélioration. Cet indicateur n'est pas disponible en 2025, sur le secteur exploité en régie.

Bien que non comptabilisées dans cet indicateur, le nombre de réclamations ou d'insatisfactions signalées oralement sont toutefois en hausse sur le secteur de la régie, en lien avec des retards de facturation importants, ayant engendré des montants facturés importants sur une même année.

3.5.2. Durée d'extinction de la dette de la collectivité

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{Durée d'extinction de la dette pour l'année d'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

Budget aggloméré

	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette en €	8 687 295 €	7 948 979 €	10 845 018,21 €
Epargne brute annuelle en €	8 428 878 €	7 506 206 €	10 159 023 €
Durée d'extinction de la dette en années	1.0 année	1.1 ans	1.1 ans

Le SEA a contracté un nouvel emprunt de 4 Millions d'euros en 2025, pour financer le démarrage de la construction d'une nouvelle usine à Saint Georges sur Loire. Les autres investissements ont été financés en utilisant les capacités d'autofinancements et les réserves pour financer les investissements prévus. La situation financière du SEA est bonne et le taux d'endettement faible pour un service d'eau potable.

Le SEA prévoit cependant de recourir à l'emprunt dans les années à venir pour financer des investissements importants, comme la nouvelle usine d'eau potable sur la commune de Saint Georges sur Loire, dont les travaux ont démarré fin 2025.

A noter que l'épargne brute est importante en 2025, notamment en raison de retards de facturation en 2024 qui se sont reportés en 2025.

3.5.3. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple à la suite d'une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année } n}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année } n - 1}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	1.6 %	2.1 %	1.7%

Les taux d'impayés retrouvent leurs niveaux antérieurs à 2024, mais sont assez variables d'un secteur à l'autre.

La plupart des secteurs délégués à la société SAUR ont des taux d'impayés autour de 2%, supérieurs aux estimations initiales.

La régie du SEA, dont le recouvrement est assuré par la Paierie Départementale, a un taux d'impayés en amélioration pour s'établir à 1.2%.

Le taux d'impayé le plus faible s'établit à 0.6% sur le secteur Sud-Est dont le recouvrement est assuré par la société VEOLIA.

4. Financement des investissements

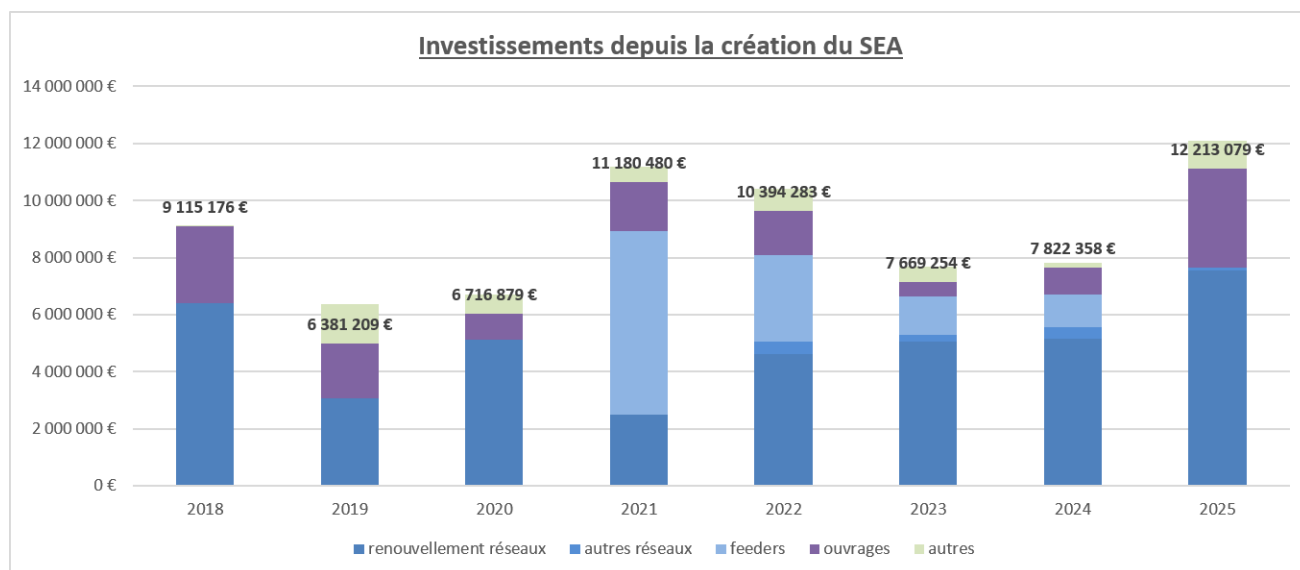
Les données budgétaires du Syndicat d'Eau de l'Anjou sont synthétisés dans le rapport d'activité 2025 du syndicat.

4.1. Montants financiers

	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025
Montants financiers HT des travaux <u>sur réseaux</u> réceptionnés pendant le dernier exercice budgétaire	3 741 313 €	4 283 324 €	6 272 004 €
Montant des investissements réalisés sur la totalité du SEA.	7 669 254 €	7 822 358 €	12 213 079 €

En 2025, les montants d'investissements réalisés sont en nette hausse par rapport à 2024, conformément au Plan Pluriannuel d'Investissements du syndicat afin d'augmenter progressivement le renouvellement des réseaux et de sécuriser l'adduction en eau potable, avec notamment la création d'une nouvelle usine sur Saint Georges sur Loire.

Le graphique ci-dessous détaille l'ensemble des investissements réalisés depuis la création du SEA, avec une reprise des dépenses affectées au renouvellement des réseaux, rendus possibles par un renforcement et une stabilisation des équipes de conduite d'opérations et la fin des travaux de création de Feeder.



4.2. Amortissements

Pour les 3 dernières années, les dotations aux amortissements ont été de :

	2023	2024	2025
TOTAL	4 204 895.96 €	4 646 616,16 €	4 863 143.63 €

On constate une augmentation des dotations aux amortissements, liée aux investissements réguliers réalisés par le SEA. Les dotations aux amortissements sont globalement en hausse depuis la création du SEA.

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte : les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2025, le service public a procédé à des abandons de créance pour un montant de 5 795 €, selon la définition ci-dessus, correspondant à 0.1% de ses recettes.

Le Syndicat a aussi considéré comme irrécouvrables un montant de factures de 45 981.47 €, correspondant à 0.3 % de ses recettes, en raison de créances éteintes ou de procédure de recouvrement arrivées à leur terme (liquidation, surendettement, ...)

SERVICES	EXPLOITANT	2024 proposition irrécouvrable (part collectivité)	2025 proposition irrécouvrable (part collectivité)	% des recettes de la collectivité
NORD-OUEST	SAUR	500.05 €	0 €*	0.0%
NORD-EST	SAUR	17 926.30 €	0 €*	0.0%
SUD-EST	VEOLIA	3 879.32 €	8 924.14 €	0.4 %
LAYON	SAUR	1.56 €	4 488.83 €*	0.6 %
REGIE SYNDICALE	REGIE	14 340.62 €	23 068.70 €	0.4 %
BIERNE (% 49)	SAUR	4 030.96 €	9 499.80 €	1.6 %
TOTAL SEA		40 678.81 €	45 981.47 €	0.3 %

* tout ou partie du risque de prise en charge des impayés a été transféré au délégataire.

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Le montant s'élève à 6 000 € en 2025 pour les actions suivantes :

- Transition agroécologique au Sud Kivu en République Démocratique du Congo comme moyen de réinsertion sociale de femmes survivantes de violences de guerre: association AFDI 49 : 2000 €
- Puits en Ethiopie : association AVEC l'Ethiopie : 2000 €
- Aménagement d'un puits alimenté par des panneaux photovoltaïques au village de Salenguere au Sénégal : association la Tontine : 2000€

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2024	Exercice 2025	
Indicateurs descriptifs des services				
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	156 300	157 722	
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service [jours ouvrables]	1,7	1.7	=
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	99.8 %	99.8%	
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	97.8 %	99.1 %	
P103.2 B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	113	114	
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	86.5 %	86.8 %	
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	0.92	0.95	
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	0.88	0.91	
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0.48	0.54	
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	80	80	=
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	2.5	3.5	
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	98.5	97.8	
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	1.1	1.1	=
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	2.1	1.7	
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	1.4	1.2	

7. Annexes

7.1 Grille de tarification complète par secteur

7.2 Note d'information de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

7.3 Fiches Qualité de l'ARS

7.1 Grille de tarification complète par secteur

Secteur Nord-Ouest (Segréen)

Part Collectivité		2024	2025	2026
Part Fixe	Abonnement	45,59 €	50,10 €*	51,11 €*
Part proportionnelle Tranche N°1	1 à 6 000 m3	0,7950 €	0,8029 €*	0,8246 €*
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 6 000 m3	0,5906 €	0,7041 €*	0,8246 €*
Part Déléataire				
Part Fixe	Abonnement	37,34 €	35,85 €	35,57€
Part proportionnelle		0,9042 €	0,8684 €	0,8614 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0400 €	0,0400 €	0,0450 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique Puis consommation (2025)	0,3000 €	0,3300 €	0,3200 €
Redevance Agence de l'Eau	Performance réseau eau	/	0.0200 €	0.0280 €

Secteur Bienné

Part Collectivité		2024	2025	2026
Part Fixe	Abonnement	49,36 €	50,44 €	52.42 €
Part proportionnelle Tranche N°1	0-200 m3	0,6788 €	0,6502 €	0,6930 €
Part proportionnelle Tranche N°2	200 - 1000m3	0,6810 €	0,7360 €	0,7920 €
Part proportionnelle Tranche N°3	au-delà de 1 000 m3	0,7301 €	0,8130 €	0,8920 €
Part Déléataire				
Part Fixe	Abonnement	33,62 €	34,69 €	34,26 €
Part proportionnelle Tranche N°1	0-200 m3	0,9740 €	1,0050 €	1,9930 €
Part proportionnelle Tranche N°2	200 - 1000m3	0,8770 €	0,9050 €	0,8940 €
Part proportionnelle Tranche N°3	au-delà de 1 000 m3	0,7800 €	0,8040 €	0,7940 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0500 €	0,0490 €	0,0490 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique Puis consommation (2025)	0,3000 €	0,3300 €	0,3200 €
Redevance Agence de l'Eau	Performance réseau eau	/	0.0200 €	0.0280 €

Secteur Nord-Est

Miré Morannes

Part Collectivité		2024	2025	2026
Part Fixe	Abonnement	51.18 €	49,72 €* 49,72 €	47,80 €* 47,80 €
Part proportionnelle Tranche N°1	1 à 1 000 m3	0,7454 €	0,6890 €* 0,6890 €	0,6715 €* 0,6715 €
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 1 000 m3	0,5645 €	0,6097 €* 0,6097 €	0,6715 €* 0,6715 €
Part Déléataire				
Part Fixe	Abonnement	40.98 €	39,92 €	38,88 €
Part proportionnelle		1.0820 €	1,0539 €	1,0264 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0400 €	0,0400 €	0,0500 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique Puis consommation (2025)	0,3000 €	0,3300 €	0,3200 €
Redevance Agence de l'Eau	Performance réseau eau	/	0.0200 €	0.0280 €

Châteauneuf- Juvardeil

Part Collectivité		2024	2025	2026
Part Fixe	Abonnement	47.34 €	48,23 €* 48,23 €	47,80 €* 47,80 €
Part proportionnelle Tranche N°1	1 à 1 000 m3	0,6950 €	0,6602 €* 0,6602 €	0,6715 €* 0,6715 €
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 1 000 m3	0,5676 €	0,6000 €* 0,6000 €	0,6715 €* 0,6715 €
Part Déléataire				
Part Fixe	Abonnement	40.98 €	39,92 €	38,88 €
Part proportionnelle		1.0820 €	1,0539 €	1,0264 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0400 €	0,0400 €	0,0500 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique Puis consommation (2025)	0,3000 €	0,3300 €	0,3200 €
Redevance Agence de l'Eau	Performance réseau eau	/	0.0200 €	0.0280 €

Durtal :

Part Collectivité		2024	2025	2026
Part Fixe	Abonnement	49.71 €	47,56 €* 47,56 €	47,80 €* 47,80 €
Part proportionnelle Tranche N°1	1 à 40 m3	0,6410 €	0,6471 €* 0,6471 €	0,6715 €* 0,6715 €
Part proportionnelle Tranche N°2	41 à 200 m3	0,6920 €	0,6471 €* 0,6471 €	0,6715 €* 0,6715 €
Part proportionnelle Tranche N°3	au-delà de 200 m3	0,6511 €	0,6471 €* 0,6471 €	0,6715 €* 0,6715 €
Part Déléataire				
Part Fixe	Abonnement	40.98 €	39,92 €	38,88 €
Part proportionnelle		1.0820 €	1,0539 €	1,0264 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0400 €	0,0400 €	0,0500 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique Puis consommation (2025)	0,3000 €	0,3300 €	0,3200 €
Redevance Agence de l'Eau	Performance réseau eau	/	0.0200 €	0.0280 €

Loir et Sarthe

Part Collectivité		2024	2025	2026
Part Fixe	Abonnement	45,18 €	45,73 €*	47,80 €*
Part proportionnelle		0,5739 €	0,6116 €*	0,6715 €*
Part Déléataire				0,6715 €*
Part Fixe	Abonnement	40,98 €	39,92 €	
Part proportionnelle		1,0820 €	1,0539 €	38,88 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0400 €	0,0400 €	1,0264 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique Puis consommation (2025)	0,3000 €	0,3300 €	0,0500 €
Redevance Agence de l'Eau	Performance réseau eau	/	0,0200 €	0,3200 €
				0,0280 €

Seiches sur le Loir

Part Collectivité		2024	2025	2026
Part Fixe	Abonnement	38,22 €	43,80 €*	47,80 €*
Part proportionnelle Tranche N°1	0 à 6 000 m3	0,5241 €	0,5739 €*	0,6715 €*
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 6 000 m3	0,3418 €	0,4806 €*	0,6715 €*
Part Déléataire				
Part Fixe	Abonnement	40,98 €	39,92 €	38,88 €
Part proportionnelle		1,0820 €	1,0539 €	1,0264 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0400 €	0,0400 €	0,0500 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique Puis consommation (2025)	0,3000 €	0,3300 €	0,3200 €
Redevance Agence de l'Eau	Performance réseau eau	/	0,0200 €	0,0280 €

Cornillé les Caves :

Part Collectivité		2024	2025	2026
Part Fixe	Abonnement	32,93 €	41,96 €*	47,80 €*
Part proportionnelle		0,4657 €	0,5381 €*	0,6715 €*
Part Déléataire				
Part Fixe	Abonnement	40,98 €	39,92 €	38,88 €
Part proportionnelle		1,0820 €	1,0539 €	1,0264 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0400 €	0,0400 €	0,0500 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique Puis consommation (2025)	0,3000 €	0,3300 €	0,3200 €
Redevance Agence de l'Eau	Performance réseau eau	/	0,0200 €	0,0280 €

* Les prix indiqués en bleu en tant que part collectivité en 2025, sont juridiquement des tarifs collectés par le délégataire au titre de la **Redevance pour Mise à Disposition Patrimoine**, qui est une redevance fixe versée au syndicat.

Secteur NO - régie syndicale :

Part Collectivité		2024	2025	2026
Part Fixe DN 15 mm	Abonnement	73,76 €	82,52 €	86.68 €
Part Fixe DN 25/30mm	Abonnement	81,47 €	82,52 €	86.68 €
Part Fixe DN 40/50 mm	Abonnement	85,81 €	82,52 €	86.68 €
Part Fixe DN 60/65 mm	Abonnement	92,33 €	82,52 €	86.68 €
Part Fixe DN 80 mm	Abonnement	109,49 €	82,52 €	86.68 €
Part Fixe DN 100 mm	Abonnement	137,72 €	82,52 €	86.68 €
Part proportionnelle Tranche N°1	0 à 500 m3	1,5800 €	1,6000 €	1.6860 €
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 500 m3	1,5600 €	1,5900 €	1.6860 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0400 €	0,0400 €	0,0350 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique Puis consommation (2025)	0,3000 €	0,3300 €	0,3200 €
Redevance Agence de l'Eau	Performance réseau eau	/	0.0200 €	0.0280 €

Commune de Chalonnnes sur Loire :

Part Collectivité		2024	2025	2026
Part Fixe	Abonnement	76.53 €	83.49 €	86.68 €
Part proportionnelle		1,62 €	1.6235 €	1.6860 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0400 €	0,0400 €	0,0350 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique Puis consommation (2025)	0,3000 €	0,3300 €	0,3200 €
Redevance Agence de l'Eau	Performance réseau eau	/	0.0200 €	0.0280 €

Commune déléguée de la Cornuaille :

Part Collectivité		2024	2025	2026
Part Fixe	Abonnement	84,78 €	87.64 €	86.68 €
Part proportionnelle Tranche N°1	1 à 500 m3	1,78 €	1.7042 €	1.6860 €
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 500 m3	1,56 €	1.5900 €	1.6860 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0400 €	0,0400 €	0,0350 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique Puis consommation (2025)	0,3000 €	0,3300 €	0,3200 €
Redevance Agence de l'Eau	Performance réseau eau	/	0.0200 €	0.0280 €

Commune de Chaudefonds sur Layon (ex-SMAEP)

Part Collectivité		2024	2025	2026
Part Fixe	Abonnement	74.42 €	81.28 €	86.68 €
Part proportionnelle		1,51 €	1.5701 €	1.6860 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0400 €	0,0400 €	0,0350 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique Puis consommation (2025)	0,3000 €	0,3300 €	0,3200 €
Redevance Agence de l'Eau	Performance réseau eau	/	0.0200 €	0.0280 €

Commune déléguée du Louroux Béconnais

Part Collectivité		2024	2025	2026
Part Fixe	Abonnement	78.84 €	84.18 €	86.68 €
Part proportionnelle Tranche N°1	0 à 500 m3	1,63 €	1.6400 €	1.6860 €
Part proportionnelle Tranche N°2	au-delà de 500 m3	1,50 €	1.6400 €	1.6860 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0400 €	0,0400 €	0,0350 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique Puis consommation (2025)	0,3000 €	0,3300 €	0,3200 €
Redevance Agence de l'Eau	Performance réseau eau	/	0.0200 €	0.0280 €

Secteur du Layon (cœur Layon)

Part Collectivité		2024	2025	2026
Part Fixe	Abonnement	50.69 €	53,13 €	86.68 €
Part proportionnelle Tranche N°1	0-40 m3	0,7556 €	0,8884 €	1.6860 €
Part proportionnelle Tranche N°2	40 - 100m3	0,8368 €	0,8884 €	1.6860 €
Part proportionnelle Tranche N°3	100 à 500 m3	0,8113 €	0,8884 €	1.6860 €
Part proportionnelle Tranche N°4	au-delà de 500 m3	0,8090 €	0,8884 €	1.6860 €
Part Déléataire				
Part Fixe	Abonnement	31,23 €	31,08 €	/
Part proportionnelle		0,7520 €	0,7490 €	/
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0350 €	0,0350 €	0,0350 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique Puis consommation (2025)	0,3000 €	0,3300 €	0,3200 €
Redevance Agence de l'Eau	Performance réseau eau	/	0.0200 €	0.0280 €

Secteur Sud-Est :
Coutures

Part Collectivité		2024	2025	2026
C Part Fixe	Abonnement	51,15 €	54,52 €	56.36 €
C Part proportionnelle		0,8136 €	0,8025 €	0,8430 €
Part Déléataire				
D Part Fixe	Abonnement	31.08 €	30,94 €	30,90 €
D Part proportionnelle		0,8636 €	0,8592 €	0,8582 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0279 €	0,0543 €	0,0534 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique Puis consommation (2025)	0,3000 €	0.3300 €	0.3200 €
Redevance Agence de l'Eau	Performance réseau eau	/	0.0200 €	0.0280 €

Secteur Juigné sur Loire

Part Collectivité		2024	2025	2026
Part Fixe	Abonnement	45,82 €	52.90 €	56.36 €
Part proportionnelle		0,7691 €	0.7711 €	0,8430 €
Part Déléataire				
Part Fixe	Abonnement	31.08 €	30,94 €	30,90 €
Part proportionnelle		0,8636 €	0,8592 €	0,8582 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0279 €	0,0543 €	0,0534 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique Puis consommation (2025)	0,3000 €	0.3300 €	0.3200 €
Redevance Agence de l'Eau	Performance réseau eau	/	0.0200 €	0.0280 €

Secteur du Layon (Mozé - Denée)

Part Collectivité		2024	2025	2026
Part Fixe	Abonnement	50.69 €	53,13 €	56.36 €
Part proportionnelle Tranche N°1	0-40 m3	0,7556 €	0,8884 €	0,8430 €
Part proportionnelle Tranche N°2	40 - 100m3	0,8368 €	0,8884 €	0,8430 €
Part proportionnelle Tranche N°3	100 à 500 m3	0,8113 €	0,8884 €	0,8430 €
Part proportionnelle Tranche N°4	au-delà de 500 m3	0,8090 €	0,8884 €	0,8430 €
Part Déléataire				
Part Fixe	Abonnement	31,23 €	31,08 €	30,90 €
Part proportionnelle		0,7520 €	0,7490 €	0,8582 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0350 €	0,0350 €	0,0534 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique Puis consommation (2025)	0,3000 €	0.3300 €	0.3200 €
Redevance Agence de l'Eau	Performance réseau eau	/	0.0200 €	0.0280 €

Commune Aubigné sur Layon :

Part Collectivité		2024	2025	2026
Part Fixe	Abonnement	50,31 €	52,56 €	56,36 €
Part proportionnelle		0,7115 €	0,7644 €	0,8430 €
Part Déléataire				
Part Fixe	Abonnement	31,08 €	30,94 €	30,90 €
Part proportionnelle		0,8636 €	0,8592 €	0,8582 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0279 €	0,0543 €	0,0534 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €	0,3300 €	0,3200 €
	Puis consommation (2025)			
Redevance Agence de l'Eau	Performance réseau eau	/	0,0200 €	0,0280 €

Commune déléguée de Faye d'Anjou et Champs sur Layon (Bellevigne en Layon -ex-SMAEP)

Part Collectivité		2024	2025	2026
Part Fixe	Abonnement	42,21 €	50,34 €	56,36 €
Part proportionnelle		0,6554 €	0,7212 €	0,8430 €
Part Déléataire				
Part Fixe	Abonnement	31,08 €	30,94 €	30,90 €
Part proportionnelle		0,8636 €	0,8592 €	0,8582 €
Redevance Agence de l'Eau	Prélèvement ressource en eau	0,0279 €	0,0543 €	0,0534 €
Redevance Agence de l'Eau	Pollution domestique	0,3000 €	0,3300 €	0,3200 €
	Puis consommation (2025)			
Redevance Agence de l'Eau	Performance réseau eau	/	0,0200 €	0,0280 €

7.2. Note d'information de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

7.3. Fiches Qualité de l'ARS



Édition mars 2026
CHIFFRES 2025

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation) ;
- le service de collecte et de traitement des eaux usées ;
- les redevances de l'agence de l'eau ;
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne au 1^{er} janvier 2025 varie de **5,07 euros TTC par m³** en Centre-Val-de-Loire à **5,71 euros** en Bretagne.

Données agrégées disponibles sur : services.eaufrance.fr/carte-interactive

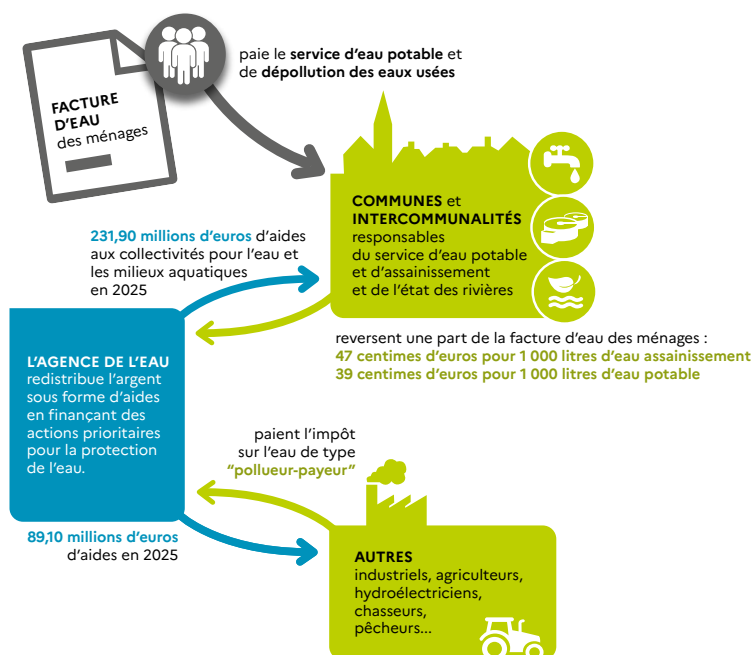
POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une nouvelle réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres vont disparaître ou évoluer. Ceci pour renforcer le principe du pollueur payeur et équilibrer les contributions des redevables.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

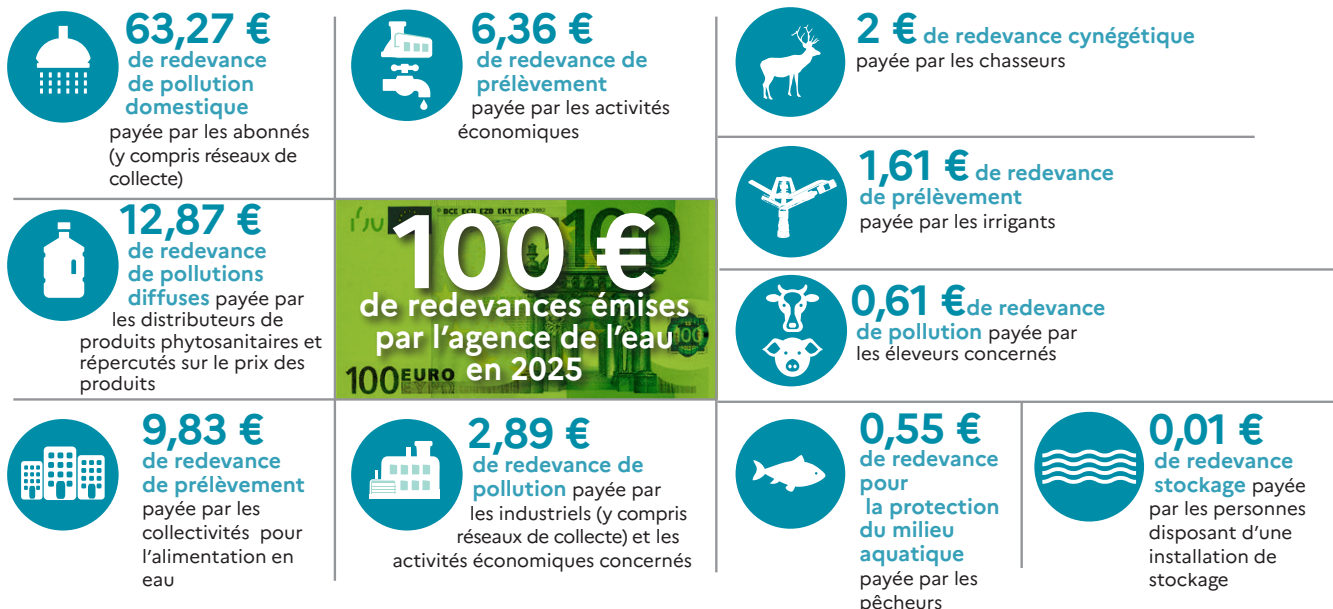
D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2025 ?

En 2025, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 371,3 millions d'euros, dont plus de 271,4 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2025 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



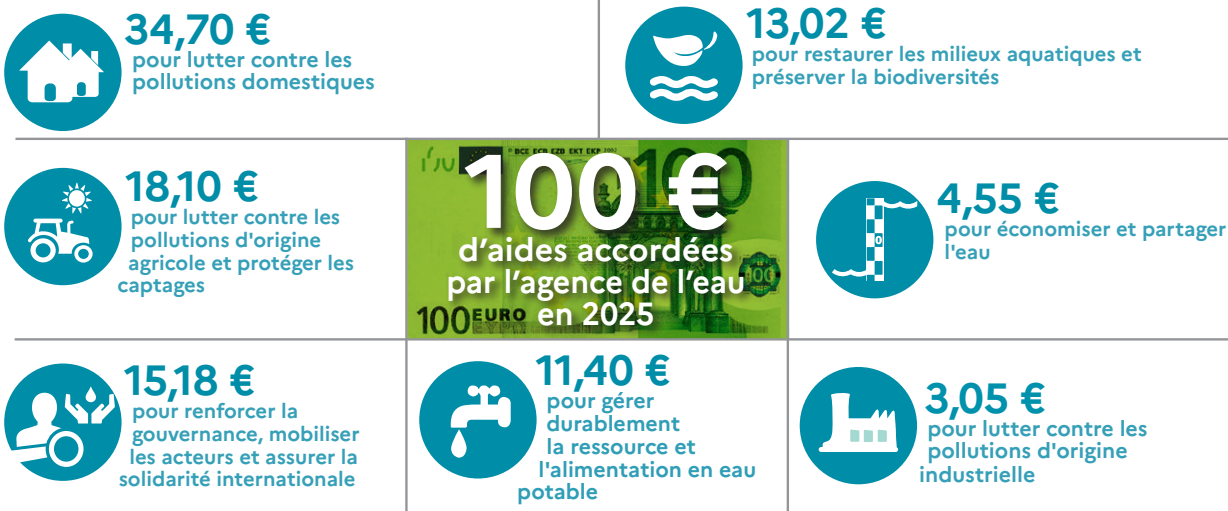
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : les contributions versées à l'Office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais poitevin (EPMP), les dépenses liées au fonctionnement de l'agence de l'eau dont la surveillance au titre des directives européennes...

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2025 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2025) - source agence de l'eau Loire-Bretagne.



ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2025

L'année 2025 marque la première année du 12^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2025-2030 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2025...



* MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

3 903 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 321 millions d'euros d'aides. 229 projets ont bénéficié de fonds d'État gérés par l'agence de l'eau pour un montant de plus de 14 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de 163 millions d'euros, soit **51 %** du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, sont **consacrés au changement climatique en 2025** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

L'ACCORD DE TERRITOIRE

Dans le cadre de sa politique de l'eau au plus près des territoires, l'agence de l'eau renforce une approche territoriale en collaboration avec les acteurs et élus locaux. L'objectif : promouvoir un bon état des eaux et faire émerger des projets prioritaires alignés sur les objectifs environnementaux.

L'« Accord de territoire » se substitue aux anciens contrats territoriaux et accords de programmation ou de résilience.

Ce nouvel outil simplifié constitue le support privilégié pour la mise en œuvre des programmes d'actions, d'une durée de 3 ans, adaptés aux enjeux spécifiques de chaque territoire.

Il mobilise des moyens financiers dédiés et incitatifs.

La mise en œuvre d'un « Accord de territoire » repose sur les conditions suivantes :

- des actions relevant d'un enjeu prioritaire du 12^e programme d'intervention ;
- un périmètre adapté et pertinent ;
- des objectifs de résultats à atteindre ;
- un programme d'actions prévisionnel.

Certains dispositifs d'aide du 12^e programme ne sont accessibles que via un « Accord de territoire » ou bénéficient de majorations grâce à celui-ci.



LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vilaine, les bassins côtiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, près de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Siège

AGENCE DE L'EAU

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
contact@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

ARMORIQUE

1A rue Romain Rolland • CS 16339
22000 SAINT BRIEUC CEDEX 1
armorique@eau-loire-bretagne.fr
02 96 33 62 45

Délégation

MAINE-LOIRE-OCÉAN

NANTES (dépt. 44 • 49 • 85)
1, rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
02 40 73 06 00

LE MANS (dépt. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17, rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr
02 43 86 96 18

Délégation

CENTRE-LOIRE

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

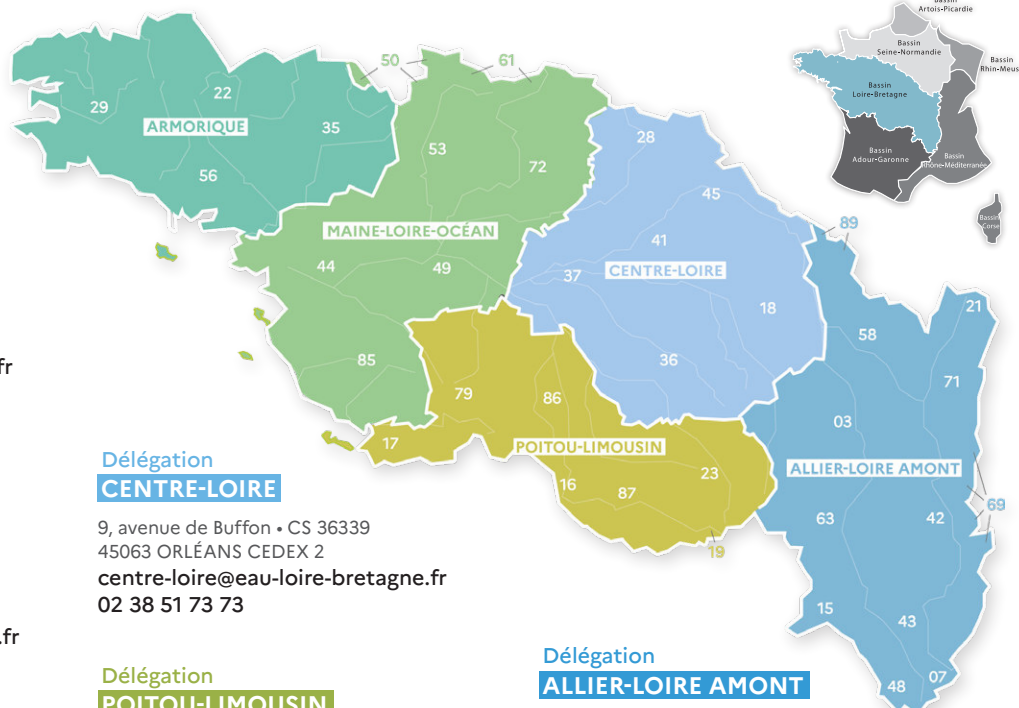
POITOU-LIMOUSIN

7, rue de la Goëlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr
05 49 38 09 82

Délégation

ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Marmilhat Sud
19, allées des eaux et forêts • CS 40039
63370 LEMPDES
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr
04 73 17 07 10



Réalisation : AELB-DIC • Mars 2026 • Imprimé sur papier PEFC™



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur agence.eau-loire-bretagne.fr et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer sur aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

COMPRENDRE, APPRENDRE, AGIR POUR L'EAU : DES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES ET PRATIQUES

Le site des agences de l'eau vous met à disposition un ensemble de ressources à la fois pédagogiques et pratiques : infographies, podcasts, vidéos, articles... Tous ces supports ont pour objectif d'apporter une information accessible et transparente sur les enjeux de l'eau, la fiscalité de l'eau, les bonnes pratiques...

En savoir plus : <https://lc.cx/RessourcesAgences>



TOUT COMPRENDRE DE LA RÉFORME DES REDEVANCES

Les redevances des agences de l'eau sont essentielles pour financer les actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques. En incitant à des pratiques vertueuses et en renforçant la connaissance des pressions exercées sur les milieux aquatiques, ces redevances jouent un rôle clé dans la préservation de l'environnement.

Pour accompagner la réforme de 2025 et dans un souci de pédagogie, une foire aux questions, structurée par grandes thématiques, vous est proposée sur le site des agences de l'eau.

En savoir plus : <https://lc.cx/Redevances>



ZONE DE DISTRIBUTION : CHAMPIGNE

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : DAON (LA MAYENNE). L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

L'eau distribuée est produite par l'usine de Daon, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 8514 personnes sur 7 communes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR ANJOU MAINE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **22**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **30,5 mg/L**
Valeur maxi : **40 mg/L**
Année prise en compte : **2024**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **424**
Valeur maxi : **0,014 microgramme/L**

SOMME DE 20 PFAS

-

Pas de données disponibles

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **13,4 °f**
Valeur maxi : **15,1 °f**
Année prise en compte : **2024**

Quelques conseils



ENTRETIEN
Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ADOUCEUR
Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



ABSENCE
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



RÉSEAU PRIVÉ
Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 28/04/2026

UDI 049000257

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : CHATEAUNEUF SUR SARTHE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : L'ARCHE (LA SARTHE). L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

L'eau distribuée est produite par l'usine de Chateaufort-sur-Sarthe, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 3828 personnes sur 2 communes (HAUTS-D'ANJOU (LES), JUVARDEIL). Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR ANJOU MAINE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **16**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **19 mg/L**
Valeur maxi : **22 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **425**
Valeur maxi : **0,033 microgramme/L**

SOMME DE 20 PFAS

A

Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,0285 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,057 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **8**
Valeur moyenne : **21,9 °f**
Valeur maxi : **26,6 °f**

Quelques conseils



ENTRETIEN
Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ADOUCEUR
Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



ABSENCE
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



RÉSEAU PRIVÉ
Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 28/04/2026

UDI 049000263

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : MORANNES

Conclusion sanitaire

2025

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : PENDU (LA SARTHE). L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

L'eau distribuée est produite par l'usine de Morannes, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 6340 personnes sur 3 communes (HAÛTS-D'ANJOU (LES), MIRE, MORANNES SUR SARTHE-DAUMERAY). Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR ANJOU MAINÉ » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **21**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **20,8 mg/L**
Valeur maxi : **26 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **425**
Valeur maxi : **0,03 microgramme/L**

SOMME DE 20 PFAS

A

Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,01 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,02 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **13**
Valeur moyenne : **24,7 °f**
Valeur maxi : **28,4 °f**

Quelques conseils

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 28/04/2026

UDI 049000269

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : LOIR ET SARTHE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est mixte.

L'eau distribuée est produite par l'usine des Ponts-de-Cé, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 8960 personnes sur 5 communes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR ANJOU MAINE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **17**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **72**
Valeur moyenne : **12 mg/L**
Valeur maxi : **19 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **11**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **425**
Valeur maxi : **0,055 microgramme/L (métaldéhyde)**

SOMME DE 20 PFAS

A

Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,021 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,042 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **72**
Valeur moyenne : **17,4 °f**
Valeur maxi : **21,5 °f**

Quelques conseils



ENTRETIEN
Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 28/04/2026

UDI 049000314

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : LE LION D'ANGERS

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est superficielle.

L'eau distribuée est produite par l'usine du Lion d'Angers, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 7229 personnes sur 3 communes (GREZ-NEUVILLE, LION-D'ANGERS (LE), MONTREUIL-SUR-MAINE). Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR ANJOU MAINE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **22**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **95**
Valeur moyenne : **16,5 mg/L**
Valeur maxi : **37 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **21**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **425**
Valeur maxi : **0,055 microgramme/L (métaldéhyde)**

SOMME DE 20 PFAS

A

Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **0,00507 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,042 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **79**
Valeur moyenne : **15,7 °f**
Valeur maxi : **21,5 °f**

Quelques conseils

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 28/04/2026

UDI 049000460

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : MOZE SUR LOUET

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est mixte.

L'eau distribuée est produite par l'usine des Ponts-de-Cé, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 3480 personnes sur 2 communes (DENEÉ, MOZE-SUR-LOUET). Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU CGE BRISSAC » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **11**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **72**
Valeur moyenne : **12 mg/L**
Valeur maxi : **19 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **11**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **425**
Valeur maxi : **0,055 microgramme/L (métaldéhyde)**

SOMME DE 20 PFAS

A

Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,021 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,042 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **72**
Valeur moyenne : **17,4 °f**
Valeur maxi : **21,5 °f**

Quelques conseils

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 28/04/2026

UDI 049000786

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : CORNILLE

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

L'eau distribuée est produite par l'usine de Mazé, où elle fait l'objet d'un traitement physico-chimique classique.

Votre réseau alimente de façon permanente 484 personnes sur 1 commune (CORNILLE-LES-CAVES). Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR ANJOU MAINE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**

Conformité : **100 %**

Valeur maxi : **0 n/100 ml**

Années prises en compte : **2022, 2023, 2024, 2025**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **5**

Valeur moyenne : **0,728 mg/L**

Valeur maxi : **1 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **3**

Conformité : **100 %**

Nombre de substances recherchées : **425**

Valeur maxi : **0 microgramme/L**

SOMME DE 20 PFAS

A

Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **2**

Valeur moyenne : **0 microgramme/L**

Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **5**

Valeur moyenne : **29,3 °f**

Valeur maxi : **32,5 °f**

Quelques conseils



ENTRETIEN

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



ABSENCE

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



RÉSEAU PRIVÉ

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **28/04/2026**

UDI **049003952**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : SAINT JEAN DE LA CROIX

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est mixte.

L'eau distribuée est produite par l'usine des Ponts-de-Cé, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 232 personnes sur 1 commune (SAINT-JEAN-DE-LA-CROIX). Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU CGE BRISSAC » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **11**

Conformité : **100 %**

Valeur maxi : **0 n/100 ml**

Années prises en compte : **2022, 2023, 2024, 2025**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **72**

Valeur moyenne : **12 mg/L**

Valeur maxi : **19 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **11**

Conformité : **100 %**

Nombre de substances recherchées : **425**

Valeur maxi : **0,055 microgramme/L (métaldéhyde)**

SOMME DE 20 PFAS

A

Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **2**

Valeur moyenne : **0,021 microgramme/L**

Valeur maxi : **0,042 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **72**

Valeur moyenne : **17,4 °f**

Valeur maxi : **21,5 °f**

Quelques conseils

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **28/04/2026**

UDI **049000031**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : JUIGNE SUR LOIRE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est mixte.

L'eau distribuée est produite par l'usine des Ponts-de-Cé, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 4917 personnes sur 2 communes (GARENNES SUR LOIRE (LES), SAINT-MELAINE-SUR-AUBANCE). Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU CGE BRISSAC » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **72**
Valeur moyenne : **12 mg/L**
Valeur maxi : **19 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **11**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **425**
Valeur maxi : **0,055 microgramme/L (métaldéhyde)**

SOMME DE 20 PFAS

A

Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,021 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,042 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **72**
Valeur moyenne : **17,4 °f**
Valeur maxi : **21,5 °f**

Quelques conseils

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 28/04/2026

UDI 049000032

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : SAINT REMY

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LE BOULET P3, LE BOULET P4. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est produite par l'usine de Saint-Rémy-la-Varenne, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 17587 personnes sur 6 communes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU CGE BRISSAC » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **40**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **8**
Valeur moyenne : **5,34 mg/L**
Valeur maxi : **9,8 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **425**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

SOMME DE 20 PFAS

A

Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,00135 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,0027 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **8**
Valeur moyenne : **20,9 °f**
Valeur maxi : **23,8 °f**

Quelques conseils

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 28/04/2026

UDI 049000098

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : SAINT MELAINE SUR AUBANCE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est mixte.

L'eau distribuée est produite par l'usine des Ponts-de-Cé, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 1674 personnes sur 2 communes (BRISSAC LOIRE AUBANCE, SAINT-MELAINE-SUR-AUBANCE). Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU CGE BRISSAC » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 17

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2024, 2025

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : 72

Valeur moyenne : 12 mg/L

Valeur maxi : 19 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 11

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 425

Valeur maxi : 0,055 microgramme/L (métaldéhyde)

SOMME DE 20 PFAS

A

Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 0,021 microgramme/L

Valeur maxi : 0,042 microgramme/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 72

Valeur moyenne : 17,4 °f

Valeur maxi : 21,5 °f

Quelques conseils



ENTRETIEN

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 28/04/2026

UDI 049000787

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : THOUARCE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : ILE SAINT MAUR P1, ILE SAINT MAUR P2, ILE SAINT MAUR P3. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est produite par l'usine de Saint Maur-le Thoureil, où elle fait l'objet d'un traitement physico-chimique classique.

Votre réseau alimente de façon permanente 1508 personnes sur 1 commune (BELLEVIGNE-EN-LAYON). Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU CGE BRISSAC » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **22**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **13**
Valeur moyenne : **5,04 mg/L**
Valeur maxi : **11 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **11**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **425**
Valeur maxi : **0,026 microgramme/L**

SOMME DE 20 PFAS

A

Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,051 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,051 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **13**
Valeur moyenne : **16,3 °f**
Valeur maxi : **17,4 °f**

Quelques conseils



ENTRETIEN

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 28/04/2026

UDI 049000799

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : AUBIGNE SUR LAYON

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

L'eau distribuée est produite par les usines de Montjean-sur-Loire et du Thoureil, où elle fait l'objet d'un traitement complet.

Votre réseau alimente de façon permanente 347 personnes sur 1 commune (AUBIGNE-SUR-LAYON). Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU CGE BRISSAC » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**

Conformité : **100 %**

Valeur maxi : **0 n/100 ml**

Années prises en compte : **2022, 2023, 2024, 2025**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **37**

Valeur moyenne : **6,54 mg/L**

Valeur maxi : **12 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **23**

Conformité : **100 %**

Nombre de substances recherchées : **425**

Valeur maxi : **0,03 microgramme/L**

SOMME DE 20 PFAS

A

Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **2**

Valeur moyenne : **0,0102 microgramme/L**

Valeur maxi : **0,051 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **37**

Valeur moyenne : **14,9 °f**

Valeur maxi : **17,4 °f**

Quelques conseils

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **28/04/2026**

UDI **049003958**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : FAYE D'ANJOU

Conclusion sanitaire

2025

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : ILE RAGOT P2, ILE RAGOT P7, ILE RAGOT P8, ILE RAGOT P9. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est produite par l'usine de Montjean-sur-Loire, où elle fait l'objet d'un traitement complet.

Votre réseau alimente de façon permanente 2422 personnes sur 1 commune (BELLEVIGNE-EN-LAYON). Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU CGE BRISSAC » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 19

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2024, 2025

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : 24

Valeur moyenne : 6,92 mg/L

Valeur maxi : 12 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 12

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 425

Valeur maxi : 0,03 microgramme/L

SOMME DE 20 PFAS

A

Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 0 microgramme/L

Valeur maxi : 0 microgramme/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 24

Valeur moyenne : 14,5 °f

Valeur maxi : 16,1 °f

Quelques conseils

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 28/04/2026

UDI 049003990

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : LA CORNUAILLE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : ILE DELAGE ANCENIS. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

L'eau distribuée est produite par l'usine d'Ancenis, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 1093 personnes sur 1 commune (VAL D'ERDRE-AUXENCE). Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 15

Conformité : 93 %

Valeur maxi : 1 n/100 ml

Années prises en compte : 2024, 2025

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : 47

Valeur moyenne : 14,3 mg/L

Valeur maxi : 24 mg/L

Année prise en compte : 2024

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 11

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 424

Valeur maxi : 0 microgramme/L

SOMME DE 20 PFAS

-

Pas de données disponibles

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 47

Valeur moyenne : 16,2 °f

Valeur maxi : 22,1 °f

Année prise en compte : 2024

Quelques conseils



ENTRETIEN

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 28/04/2026

UDI 049000001

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : VILLEMOISAN

Conclusion sanitaire

2025

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : ILE DELAGE ANCENIS. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

L'eau distribuée est produite par l'usine d'Ancenis, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 712 personnes sur 1 commune (VAL D'ERDRE-AUXENCE). Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 12

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2024, 2025

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : 47

Valeur moyenne : 14,3 mg/L

Valeur maxi : 24 mg/L

Année prise en compte : 2024

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 11

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 424

Valeur maxi : 0 microgramme/L

SOMME DE 20 PFAS

-

Pas de données disponibles

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 47

Valeur moyenne : 16,2 °f

Valeur maxi : 22,1 °f

Année prise en compte : 2024

Quelques conseils



ENTRETIEN
Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

ADOUCEISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 28/04/2026

UDI 049000002

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : LE LOUROUX BECONNAIS

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LES CHAPONNEAUX F1, LES CHAPONNEAUX F2. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est produite par l'usine du Louroux-Béconnais, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 3176 personnes sur 1 commune (VAL D'ERDRE-AUXENCE). Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **16**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **23,7 mg/L**
Valeur maxi : **25 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **425**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

SOMME DE 20 PFAS

A

Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,0023 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,0046 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **15,6 °f**
Valeur maxi : **15,9 °f**

Quelques conseils

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 28/04/2026

UDI 049000116

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : SAINT GEORGES - BECON

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LE BOIS TIERS P1, LE BOYAU P2, LE BOYAU P3. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est produite par l'usine de St Georges-sur-Loire, où elle fait l'objet d'un traitement physico-chimique classique.

Votre réseau alimente de façon permanente 25424 personnes sur 8 communes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **59**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **7,55 mg/L**
Valeur maxi : **20 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **425**
Valeur maxi : **0,027 microgramme/L**

SOMME DE 20 PFAS

A

Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **16,8 °f**
Valeur maxi : **18 °f**

Quelques conseils

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 28/04/2026

UDI 049000424

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : CHAUDEFONDS_BOURGONNIERE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : ILE RAGOT P2, ILE RAGOT P7, ILE RAGOT P8, ILE RAGOT P9. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est produite par l'usine de Montjean-sur-Loire, où elle fait l'objet d'un traitement complet.

Votre réseau alimente de façon permanente 1615 personnes sur 2 communes (CHALONNES-SUR-LOIRE, CHAUDEFONDS-SUR-LAYON). Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 17

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

Années prises en compte : 2024, 2025

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : 24

Valeur moyenne : 6,92 mg/L

Valeur maxi : 12 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 12

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 425

Valeur maxi : 0,03 microgramme/L

SOMME DE 20 PFAS

A

Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 0 microgramme/L

Valeur maxi : 0 microgramme/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 24

Valeur moyenne : 14,5 °f

Valeur maxi : 16,1 °f

Quelques conseils

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

ADOUCEISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 28/04/2026

UDI 049003989

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : COMBREE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : CHAUVON (LA MAYENNE). L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

L'eau distribuée est produite par l'usine du Lion d'Angers, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 6194 personnes sur 3 communes (BOUILLE-MENARD, OMBREE D'ANJOU, SEGRE-EN-ANJOU BLEU). Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR ANJOU MAÎNE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **23**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **23**
Valeur moyenne : **17 mg/L**
Valeur maxi : **37 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **10**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **425**
Valeur maxi : **0,031 microgramme/L**

SOMME DE 20 PFAS

A

Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,0033 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,0066 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **15,5 °f**
Valeur maxi : **18,7 °f**

Quelques conseils



ENTRETIEN
Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ADOUCEUR
Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



ABSENCE
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



RÉSEAU PRIVÉ
Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 19/06/2026

UDI 049000022

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : CANDE

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : CAP LES THUYAS, ILE DELAGE ANCENIS, LA KIRIAIE F1, LA KIRIAIE F2. L'eau qui l'alimente est d'origine à la fois souterraine et superficielle.

L'eau distribuée est un mélange entre les stations de Vritz et d'Ancenis, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 8013 personnes sur 7 communes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR ANJOU MAÎNE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **20**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **20**
Valeur moyenne : **38,9 mg/L**
Valeur maxi : **46 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **425**
Valeur maxi : **0,062 microgramme/L (chloridazone desphényl)**

SOMME DE 20 PFAS

A

Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,0078 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,0078 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **12**
Valeur moyenne : **16,5 °f**
Valeur maxi : **18,9 °f**

Quelques conseils



ENTRETIEN
Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ADOUCEISSEUR
Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



ABSENCE
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



RÉSEAU PRIVÉ
Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 28/04/2026

UDI 049000235

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : ROCHEFORT

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LE BOIS TIERS P1, LE BOYAU P2, LE BOYAU P3. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est produite par l'usine de Rochefort-sur-Loire, où elle fait l'objet d'un traitement physico-chimique classique.

Votre réseau alimente de façon permanente 7188 personnes sur 4 communes (BEAULIEU-SUR-LAYON, BELLEVIGNE-EN-LAYON, ROCHEFORT-SUR-LOIRE, VAL-DU-LAYON). Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR ANJOU MAINÉ » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **13**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **7,55 mg/L**
Valeur maxi : **20 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **425**
Valeur maxi : **0,027 microgramme/L**

SOMME DE 20 PFAS

A

Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **16,8 °f**
Valeur maxi : **18 °f**

Quelques conseils



ENTRETIEN

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

ADOUCEISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 28/04/2026

UDI 049000285

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : LES FLEES

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : DAON (LA MAYENNE), CHAUVON (LA MAYENNE). L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

L'eau distribuée est un mélange entre les stations de Daon et du Lion d'Angers, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 625 personnes sur 1 commune (SEGRE-EN-ANJOU BLEU). Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR ANJOU MAINE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**

Conformité : **100 %**

Valeur maxi : **0 n/100 ml**

Années prises en compte : **2024, 2025**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **95**

Valeur moyenne : **16,5 mg/L**

Valeur maxi : **37 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **21**

Conformité : **100 %**

Nombre de substances recherchées : **425**

Valeur maxi : **0,055 microgramme/L (métaldéhyde)**

SOMME DE 20 PFAS

A

Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **4**

Valeur moyenne : **0,00507 microgramme/L**

Valeur maxi : **0,042 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **79**

Valeur moyenne : **15,7 °f**

Valeur maxi : **21,5 °f**

Quelques conseils



ENTRETIEN

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ADOUCEUR

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



ABSENCE

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



RÉSEAU PRIVÉ

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **28/04/2026**

UDI **049000004**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : CHAZE HENRY

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : CHAUVON (LA MAYENNE), MINES DE FER. L'eau qui l'alimente est d'origine à la fois souterraine et superficielle.

L'eau distribuée est un mélange entre les stations de Chazé-Henry et du Lion d'Angers, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 8442 personnes sur 6 communes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR ANJOU MAÎNE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **23**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **5,67 mg/L**
Valeur maxi : **10 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **425**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

SOMME DE 20 PFAS

A

Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,0067 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,0067 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **9**
Valeur moyenne : **18,7 °f**
Valeur maxi : **20 °f**

Quelques conseils

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 28/04/2026

UDI 049000019

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : SEGRE

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : CHAUVON (LA MAYENNE), SAINT AUBIN DU PAVOIL (L'OUDON). L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

L'eau distribuée est un mélange entre les stations de Segré et du Lion d'Angers, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 9725 personnes sur 1 commune (SEGRE-EN-ANJOU BLEU). Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR ANJOU MAÎNE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **25**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **24**
Valeur moyenne : **18,3 mg/L**
Valeur maxi : **47 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **425**
Valeur maxi : **0,063 microgramme/L (propyzamide)**

SOMME DE 20 PFAS

A

Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **0,005 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,015 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **14,5 °f**
Valeur maxi : **15,9 °f**

Quelques conseils



ENTRETIEN
Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



ADOUCEUR
Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



ABSENCE
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



RÉSEAU PRIVÉ
Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 28/04/2026

UDI 049000026

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : SEICHES

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LA FUYE (LE LOIR), LA PETITE BOUCHARDIÈRE (LE LOIR). L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

L'eau distribuée est un mélange entre les stations de Seiches-sur-le-Loir et Durtal, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 5672 personnes sur 3 communes (CHAPELLE-SAINT-LAUD (LA), CORZE, SEICHES-SUR-LE-LOIR). Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR ANJOU MAINE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **25**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **14**
Valeur moyenne : **30,5 mg/L**
Valeur maxi : **39 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **24**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **425**
Valeur maxi : **0,099 microgramme/L (atrazine déséthyl déisopropyl)**

SOMME DE 20 PFAS

A

Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **15**
Valeur moyenne : **21,8 °f**
Valeur maxi : **30,1 °f**

Quelques conseils

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 28/04/2026

UDI 049000069

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : JARZE

Conclusion sanitaire

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : CLOS DES FERRIERS F2. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est produite par l'usine de Jarzé, où elle fait l'objet d'un traitement physico-chimique classique.

Votre réseau alimente de façon permanente 3986 personnes sur 3 communes (JARZE VILLAGES, MARCE, SERMAISE). Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR ANJOU MAÎNE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **14**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **0,847 mg/L**
Valeur maxi : **1,9 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **424**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

SOMME DE 20 PFAS

A

Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **23,2 °f**
Valeur maxi : **25,9 °f**

Quelques conseils



ENTRETIEN

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 28/04/2026

UDI 049000075

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : DURTAL

Conclusion sanitaire

2025

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.
La présence de produits de dégradation de pesticides jugés "non pertinents" par l'ANSES (agence nationale de sécurité sanitaire) est toujours observée dans l'eau distribuée, mais en diminution par rapport à 2024 grâce aux actions menées par l'exploitant au niveau du traitement.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LA PETITE BOUCHARDIERE(LE LOIR). L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

L'eau distribuée est produite par l'usine de Durtal, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 6779 personnes sur 6 communes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR ANJOU MAINE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **20**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **7**
Valeur moyenne : **29,4 mg/L**
Valeur maxi : **36 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **425**
Valeur maxi : **0,099 microgramme/L (atrazine déséthyl déisopropyl)**

SOMME DE 20 PFAS

A

Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **8**
Valeur moyenne : **21,5 °f**
Valeur maxi : **30,1 °f**

Quelques conseils

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 11/05/2026

UDI 049000081

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.